



Université Numérique
Juridique Francophone



CATALOGUE DES COURS

Octobre 2015

Droit privé

- [Droit des personnes](#)
- [Institutions juridictionnelles et procès](#)
- [Institutions et principes fondamentaux du procès civil](#)
- [Voies d'exécution](#)
- [Droit des obligations, sources : contrats](#)
- [La responsabilité civile : le délit et le quasi-délit](#)
- [Droit civil : la famille](#)
- [Droit pénal général](#)
- [Procédure pénale](#)
- [Droit commercial : théorie générale](#)
- [Droit des entreprises en difficulté](#)
- [Droit des contrats spéciaux : vente et échange](#)
- [Droit des contrats spéciaux : distribution, entremise, entreprise et louage](#)
- [Droit général des sociétés : du projet de société jusqu'à sa dissolution](#)
- [Droit international privé](#)
- [Instruments de paiement et de crédit](#)
- [Les relations individuelles et collectives de travail : conditions d'emploi](#)
- [Les relations individuelles et collectives de travail : sources et contrat de travail](#)
- [Les relations ind. et coll. de travail : représentation du personnel, conflits collectifs et contentieux](#)
- [Droit de la propriété littéraire et artistique](#)
- [Droit de la propriété industrielle](#)
- [Droit pénal spécial](#)
- [Droit fiscal de l'entreprise 1 : l'imposition de l'activité de l'entreprise](#)
- [Droit de la protection sociale](#)
- [Droit des assurances](#)
- [Droit des sûretés](#)
- [Droit du commerce international](#)
- [Droit patrimonial de la famille : Régimes matrimoniaux](#)
- [Droit des biens](#)
- [Droit pénal des affaires](#)
- [Droit spécial des sociétés : les formes de sociétés](#)
- [Les successions et les libéralités](#)
- [Droit notarial](#)
- [Droit du commerce électronique](#)
- [Droit de la publicité](#)
- [Droit de la concurrence interne et européen](#)
- [Droit social : relations collectives](#)
- [Droit social international et européen](#)
- [Droit rural](#)

COURS EN PRÉPARATION

- *Droit de la publicité*
- *Droit des étrangers*
- *Droit disciplinaire*
- *Droit du sport*
- *Théorie générale des obligations*
- *Droit bancaire*
- *Droit de la consommation*
- *Droit boursier*
- *Droit des communications électroniques*
- *Droit comptable & de l'information financière*
- *Droit de la distribution*
- *Droit de la construction*
- *Procédure civile*
- *Droit du travail : relations individuelles*
- *Droit des transports*
- *Droit du crédit*
- *Régime de l'obligation*

Droit public

- [Droit constitutionnel 1 : Théorie générale de l'Etat - Histoire constitutionnelle de la France](#)
- [Droit constitutionnel 2 : La Vème République](#)
- [Droit administratif 1 : L'action administrative](#)
- [Droit administratif 2 : Contrôle de l'action administrative](#)
- [Droit de la fonction publique](#)
- [Droit des finances publiques](#)
- [Finances publiques de l'État](#)
- [Droit des libertés fondamentales](#)
- [Droit des collectivités locales](#)
- [Droit de la propriété des personnes publiques](#)
- [Droit de l'expropriation pour cause d'utilité publique](#)
- [Droit général de l'Union Européenne : les institutions européennes](#)
- [Droit général de l'Union Européenne : l'ordre juridique de l'Union Européenne](#)
- [Droit européen des droits de l'homme](#)
- [Sujets et sources du droit international public](#)
- [Droit international public : les relations entre Etats](#)
- [Contentieux administratif](#)
- [Contentieux européen](#)
- [Contentieux fiscal](#)
- [Droit de l'urbanisme](#)
- [Droit de l'environnement et information en matière environnementale](#)
- [Droit de l'environnement](#)
- [Droit de la commande publique](#)
- [Institutions politiques comparées](#)
- [Droit public comparé des Etats européens](#)
- [Droit des collectivités territoriales](#)
- [Droit du marché intérieur](#)
- [Droit public de l'économie](#)

COURS EN PRÉPARATION

- *Théorie générale du droit*
- *Droit des marchés publics*
- *Droit des politiques de l'UE*
- *Droit constitutionnel allemand*
- *Institutions administratives*
- *Science administrative*
- *Droit de la santé publique*
- *Introduction au droit de l'OMC*
- *Finances sociales*
- *Droit de l'éducation (20 h)*
- *Droit administratif européen*
- *Droit du contentieux administratif*
- *Droit de la responsabilité administrative*
- *Droit du service public*

Histoire du droit

- [Histoire des idées politiques de l'Antiquité jusqu'au 18s](#)
- [Histoire du droit administratif](#)
- [Histoire du droit des finances publiques et du droit fiscal](#)
- [Introduction historique au droit](#)
- [Histoire du droit des personnes et de la famille](#)
- [Histoire du droit privé : la propriété](#)
- [Histoire des institutions jusqu'en 1789](#)
- [Histoire des institutions publiques depuis la Révolution](#)
- [Histoire du droit pénal](#)
- [Histoire du droit des affaires](#)

COURS EN PREPARATION

- *Histoire de la justice et de la procédure*
- *Histoire du droit des obligations*
- *Histoire constitutionnelle et politique (XIXe–XXe)*
- *Histoire des droits de l'Homme*
- *Institutions de l'Antiquité*
- *Histoire du droit colonial*
- *Histoire de l'idée européenne*
- *Histoire constitutionnelle comparée*
- *Histoire du droit et des institutions de l'Eglise*
- *Histoire du droit social*
- *Histoire du droit international privé*
- *Histoire de la construction européenne*
- *Histoire du droit de l'environnement*
- *Histoire du droit pénal international*

Science politique

- [Politiques publiques](#)

COURS EN PRÉPARATION

- *Introduction à la science politique*
- *Introduction à la science politique*
- *Philosophie politique*
- *Sociologie politique*
- *Sociologie politique de l'UE*
- *Sociologie politique du fait religieux*
- *Méthode et épistémologie des sciences sociales*
- *Sociologie des organisations*
- *Systèmes politiques comparés*
- *Grands problèmes contemporains*
- *Enjeux politiques de la mondialisation*
- *Administrations publiques comparées*
- *Institutions et vie politique françaises*
- *Politiques publiques de l'enseignement supérieur*
- *Sociologie du contentieux*
- *Histoire et institutions des Relations internationales*

Enseignements transversaux

- [Introduction au droit](#)
- [Introduction à la Common Law](#)

COURS EN PRÉPARATION

- *Introduction au droit français à destination des hispaniques*
- *Introduction au droit français à destination des anglo-saxons*
- *Systèmes juridiques comparés*
- *Droit de la recherche et de l'innovation*
- *Droit du vivant*
- *Culture générale*
- *Introduction générale à la déontologie*
- *Eloquence judiciaire*
- *Introduction à l'anthropologie juridique*
- *Droit naturel*
- *Economie du droit*
- *Droit de l'Orient ancien*
- *Droits totalitaires*

Méthodologie

- [Méthodologie relative au commentaire d'arrêt en droit privé](#)
- [Méthodologie relative au commentaire d'arrêt en droit public](#)
- [Méthodologie relative aux épreuves orales du concours](#)
- [Méthodologie relative à la note de synthèse](#)
- [Méthodologie relative au mémoire de Master](#)
- [Méthodologie relative à la préparation des concours de la fonction publique : connaissances du concours](#)
- [Méthodologie relative à la préparation des concours de la fonction publique : les épreuves écrites d'admissibilité](#)
- [Méthodologie relative à la dissertation en droit : propos généraux et spécifiques au droit privé, droit public et histoire du droit](#)

COURS EN PRÉPARATION

- *Méthode du cas pratique en droit privé*
- *Méthode du cas pratique en droit public*
- *Méthode de la note de dossier*

DROIT PRIVÉ

Droit des personnes

Auteur : Jean-René BINET, *Professeur de droit privé à l'Université de Rennes 1*

Date de mise à jour : octobre 2013

Composé de 10 leçons, ce cours correspond à la matière de droit civil généralement enseignée au second semestre de première année de licence en droit. L'apprentissage de ce cours nécessite d'avoir les connaissances correspondant au premier semestre, c'est-à-dire l'introduction générale au droit. Dès lors, avant d'apprendre ce cours, il est vivement recommandé d'avoir appris le cours d'introduction générale au droit et d'en maîtriser les notions-clés.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au droit des personnes
- Leçon 2 : L'acquisition de la personnalité juridique
- Leçon 3 : La fin de la personnalité juridique
- Leçon 4 : Le nom de famille
- Leçon 5 : Les autres éléments d'identification de la personne
- Leçon 6 : Les droits relatifs au corps humain
- Leçon 7 : Les autres droits de la personnalité
- Leçon 8 : La protection générale du majeur vulnérable
- Leçon 9 : Le régime de protection du majeur vulnérable
- Leçon 10: Les personnes morales

Institutions juridictionnelles et procès

Auteur : Florence LASSERRE JEANNIN, *MC en droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

Date de mise à jour : août 2015

La connaissance des institutions judiciaires pour tout citoyen, et en particulier pour tout juriste, est fondamentale; elle nécessite de connaître leur genèse c'est-à-dire leurs différentes origines historiques, ainsi que leurs sources législatives et réglementaires, afin de pouvoir comprendre comment, aujourd'hui, les tribunaux fonctionnent et sont organisés.

Plan :

- Leçon 1 : Notions d'institutions judiciaires
- Leçon 2 : Le monopole de la justice confié à l'Etat
- Leçon 3 : Les modes alternatifs de résolution des conflits
- Leçon 4 : Les caractères du service public de la justice
- Leçon 5 : La responsabilité du service public de la justice
- Leçon 6 : L'indépendance de la justice
- Leçon 7 : Les principes directeurs de fonctionnement des juridictions
- Leçon 8 : Les juridictions civiles de premier degré
- Leçon 9 : Les juridictions pénales de première instance
- Leçon 10 : La Cour d'appel
- Leçon 11 : La Cour de cassation
- Leçon 12 : Les juridictions de l'ordre administratif
- Leçon 13 : Le personnel de la justice

Institutions et principes fondamentaux du procès civil

Auteur : Sylvie DURFORT, *Maître de conférences à la Faculté de droit de Rennes 1*

Date de mise à jour : juillet 2015

Cet enseignement vise à présenter, d'une part, l'organisation judiciaire civile française et les principes essentiels qui la structurent (juridictions et personnels judiciaires) et, d'autre part, le procès civil.

Ce dernier est envisagé au travers des principes fondamentaux qui le régissent : théorie de l'action, théorie de l'acte juridictionnel, principes directeurs de l'instance...

L'examen du déroulement concret du procès devant la juridiction de droit commun (TGI) constitue une illustration de la mise en œuvre de ces principes.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit judiciaire privé

Leçon 2 : La juridiction : l'organisation judiciaire

Leçon 3 : La juridiction : l'organisation judiciaire : Le personnel judiciaire

Leçon 4 : Droit judiciaire : La compétence : Les principes de compétence

Leçon 5 : Droit judiciaire privé : La compétence

Leçon 6 : Droit judiciaire privé : Les actes du juge

Leçon 7 : L'action en justice et ses conditions d'existence

Leçon 8 : La mise en œuvre du droit d'action et les classifications des actions en justice

Leçon 9 : Théorie générale de l'instance : Le lien d'instance

Leçon 10 : Théorie générale de l'instance : Les principes directeurs de l'instance

Leçon 11 : Théorie générale de l'instance : Les principes directeurs de l'instance

Leçon 12 : Le déroulement de l'instance sans incident : la procédure contentieuse contradictoire devant le tribunal de grande instance.

Voies d'exécution

Auteurs : Marianne DUMEIGE-ISTIN, *Avocate* - Patricia VANNIER, *Maître de conférences de droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne*

Date de mise à jour : janvier 2013

La connaissance des procédures civiles d'exécution est particulièrement importante puisqu'elle permet d'appréhender les différents moyens dont dispose un créancier pour être rempli de ses droits en faisant saisir les biens de son débiteur.

Elle permet aussi de prévenir l'insolvabilité du débiteur en faisant pratiquer des mesures de saisies à titre conservatoire, c'est-à-dire avant même toute décision de justice.

L'objet du cours est de connaître toutes les procédures de saisies mobilières et immobilières et les mesures d'exécution forcée d'une décision de justice.

Plan :

Leçon 1 : Dispositions générales sur les voies d'exécution

Leçon 2 : Les titres et jugements exécutoires

Leçon 3 : L'autorité judiciaire

Leçon 4 : Les saisies et mesures conservatoires

Leçon 5 : La saisie-vente mobilière

Leçon 6 : La saisie-attribution des créances

Leçon 7 : Saisie et cession des rémunérations

Leçon 8 : Des saisies particulières

Leçon 9 : La saisie immobilière

Leçon 10 : Procédures d'exécution et satisfaction des créanciers

Droit des obligations, sources : contrat

Auteur : Jean-Baptiste SEUBE, *Professeur agrégé de droit et d'économie, Université de La Réunion*

Date de mise à jour : juillet 2015

Le droit des obligations est une matière essentielle à la compréhension de l'ensemble du droit civil. Ce cours s'organise en dix leçons. Après une leçon consacrée à l'introduction et à l'acquisition des notions fondamentales, les 9 autres leçons peuvent être regroupées en 3 axes :

- Le premier est celui de la formation du contrat. Pour être valablement formé, le contrat doit respecter des conditions de fond (consentement, capacité, cause et objet) et, parfois, de forme. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, le contrat encourt l'annulation.
- Le deuxième est celui de l'exécution du contrat. Le contrat a un effet obligatoire pour les parties et un effet relatif à l'égard des tiers. L'un et l'autre de ces effets subissent néanmoins de profondes atténuations. Si le contrat n'est pas correctement exécuté, le créancier peut recourir à différents moyens afin d'obtenir la satisfaction de laquelle il a été privé.
- Le troisième est celui de l'extinction du contrat. Sans revenir sur l'annulation ou la résolution qui ont déjà été abordées, sont ici évoqués les différents modes d'extinction du contrat. Le contrat peut en effet s'éteindre à la suite d'un paiement ou par d'autres moyens.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : La formation du contrat : le consentement et la capacité

Leçon 3 : La formation du contrat : l'objet et la cause

Leçon 4 : La formation du contrat : les conditions de forme

Leçon 5 : La sanction des conditions de formation du contrat : l'annulation

Leçon 6 : La force obligatoire du contrat

Leçon 7 : Le rayonnement du contrat : effet relatif - opposabilité

Leçon 8 : La transmission du contrat

Leçon 9 : L'inexécution du contrat

Leçon 10 : L'extinction du contrat

Responsabilité civile : le délit et le quasi délit

Auteur : Philippe DELEBECQUE, *Professeur de droit à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

Date de mise à jour : juillet 2015

La responsabilité peut être définie comme l'ensemble des règles légales et jurisprudentielles qui ont pour objet de substituer une attribution matérielle d'un dommage à une attribution d'ordre juridique.

Cette théorie permet de répondre à la question de savoir si le dommage doit être laissé à la charge de la victime (attribution matérielle) ou au contraire s'il convient d'en déplacer le poids sur une autre personne (attribution juridique).

La responsabilité apparaît comme l'obligation de réparer le dommage qu'une personne a pu causer soit par sa faute, soit par son activité, soit même encore à raison de sa qualité ou de sa fonction.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : La responsabilité du fait personnel et la faute

Leçon 3 : Le dommage

Leçon 4 : Le lien de causalité

Leçon 5 : La responsabilité du fait d'autrui

Leçon 6 : La responsabilité des pères et mères pour le fait de leurs enfants mineurs

Leçon 7 : La responsabilité des membres de l'enseignement pour le fait de leurs élèves

Leçon 8 : La responsabilité des commettants pour le fait de leurs préposés
Leçon 9 : La responsabilité du fait des choses
Leçon 10 : La responsabilité du fait des bâtiments ou du fait des animaux
Leçon 11 : La loi du 5 juillet 1985
Leçon 12 : La responsabilité du fait des produits défectueux
Leçon 13 : Les acteurs
Leçon 14 : Les conditions
Leçon 15 : Les effets

Droit civil : La famille

Auteurs : Bernard BEIGNIER, *Professeur agrégé de droit public à l'Université de Toulouse I – Capitole -*
Actualisation par Yann PUYO, *Docteur en droit – Juriste consultant au CRIDON Sud-Ouest*

Date de mise à jour : octobre 2015

Après les lois dites Carbonnier des années 60 et 70, le droit de la famille connaît depuis les années 2000, un bouleversement sans précédent : la création du pacte civil de solidarité (pacs) en 1999, la réforme de l'autorité en 2002, celle du divorce en 2004, de la filiation en 2005, des successions en 2006 et du mariage par plusieurs lois notamment en 2006, 2007 et surtout celle du 17 mai 2013 instituant la possibilité de se marier pour les couples homosexuels. Toutes ces lois ont contribué à refondre profondément le droit de la famille en l'adaptant à ses aspirations sociales et sociologiques à savoir une certaine forme d'équilibre entre la liberté individuelle et la dimension institutionnelle de la famille.

Le présent cours a ainsi pour objet d'exposer l'apport de ces lois dans le droit de la famille selon une approche classique visant à s'intéresser d'abord au couple, et plus exactement aux relations au sein du couple (mariage, pacs, concubinage, séparation, divorce...) puis en étudiant les relations de ce couple avec l'enfant (filiation, autorité parentale...). Ce cours est destiné principalement aux étudiants de première année en droit qui y trouveront une présentation pédagogique et pratique agrémentée d'exercices pour ce faire (QCM, cas pratique). Ce cours étant régulièrement mis à jour avec des jurisprudences récentes sera également susceptible d'intéresser des étudiants de licence ou de master cherchant à actualiser leur connaissance en la matière.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit de la famille
Leçon 2 : La formation du mariage
Leçon 3 : Les effets du mariage
Leçon 4 : La rupture du mariage (divorce et séparation de corps).
Leçon 5 : Les effets de la rupture du mariage (divorce et séparation de corps).
Leçon 6 : Les unions hors mariage : le concubinage et le pacte civil de solidarité
Leçon 7 : La filiation par nature
Leçon 8 : La filiation singulière : les filiations adoptive et par procréation médicalement assistée
Leçon 9 : L'autorité parentale
Leçon 10 : L'obligation familiale d'aliments

Droit pénal général

Auteurs

Bernadette AUBERT, *Maître de conférences, HDR à l'Université de Poitiers*

Laurence LETURMY, *Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Poitiers*

Michel MASSE, *Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Poitiers*

Date de mise à jour : novembre 2013

Dans ce cours de droit pénal général, sont enseignés les principes généraux (applicables quelle que soit l'infraction en cause) du droit pénal. C'est une étude de la responsabilité pénale, déterminant quelles sont les personnes, auteurs ou complices d'infractions, les conditions dans lesquelles elles sont punissables et les circonstances ou considérations particulières dans lesquelles elles ne le sont pas. Ainsi déterminée, la responsabilité est sanctionnée par une peine, sanction bien particulière parmi toutes les sanctions que connaît le droit.

Ce cours suit pas à pas la rédaction du « nouveau » code pénal (Première partie, livre 1) entré en vigueur le 1er mars 1994.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Définition, sources et classification des infractions

Leçon 3 : Application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace

Leçon 4 : Les personnes responsables : des personnes physiques ou morales

Leçon 5 : Les personnes responsables : des personnes ayant commis une faute

Leçon 6 : Les personnes responsables : des personnes auteurs ou complices d'une infraction

Leçon 7 : Deux causes de non imputabilité et une cause de non culpabilité

Leçon 8 : Trois faits justificatifs

Leçon 9 : La question de la minorité

Leçon 10 : La nature des peines : les peines « discriminantes »

Leçon 11 : La nature des peines : les autres peines

Leçon 12 : Le régime des peines

Procédure pénale

Auteurs : Sylvie GRUNVALD, MC à la Faculté de droit de Nantes - Jean DANET, Avocat honoraire, MC à la Faculté de droit de Nantes

Date de mise à jour : septembre 2015

Après une évocation sommaire de l'histoire de la procédure pénale, celle de l'organisation de la justice pénale et la présentation des actions et des parties au procès pénal, ce cours met l'accent sur la présentation des grands principes qui la gouvernent et leur application.

Il s'agit ensuite de présenter en soulignant les évolutions rapides de la matière, les règles principales tant en matière de preuve que s'agissant des différentes phases de la procédure pénale, depuis l'enquête jusqu'au jugement au fond. L'orientation du dossier et les nouvelles procédures destinées à donner une réponse pénale sous la forme d'une sanction proposée et acceptée retiendront l'attention. Les grands traits de l'instruction et son évolution sont aussi dessinés ainsi que la question des nullités et de la détention provisoire. Les caractères fondamentaux de l'audience de jugement font l'objet d'une étude globale puis d'une étude appliquée sur le tribunal correctionnel et la cour d'assises.

Ce cours doit permettre à l'étudiant d'appréhender et de situer la procédure pénale dans les cadres généraux du droit du procès ou droit processuel, et des droits de l'Homme. Il s'agit également de proposer les clés de compréhension de l'ensemble des phases de la procédure pénale quelque soit le circuit procédural emprunté pour répondre au crime ou au délit. A l'issue du cours, l'étudiant doit être capable de résoudre un problème de procédure pénale en utilisant le code de procédure pénale, et en intégrant les apports de la jurisprudence française et européenne.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les principes généraux de l'organisation judiciaire répressive

Leçon 3 : Les actions et la qualité de partie au procès pénal

Leçon 4 : Les principes directeurs du procès pénal : le droit à un procès pénal équitable (aspects théoriques)

Leçon 5 : Les principes directeurs du procès pénal : leur application

Leçon 6 : La preuve pénale

Leçon 7 : L'enquête

Leçon 8 : L'examen préalable et l'orientation du dossier pénal

Leçon 9 : La composition pénale et la CRPC

Leçon 10 : L'information ou instruction préparatoire

Leçon 11 : Les nullités de l'enquête et de l'instruction

Leçon 12 : Les mesures privatives ou restrictives de liberté prises durant l'instruction

Leçon 13 : Les caractères fondamentaux de l'audience de jugement d'assises. Aperçus.

Leçon 14 : La procédure d'audience devant le tribunal correctionnel et la cour d'assises. Aperçus.

Droit commercial : théorie générale

Auteur : Edith BLARY-CLEMENT, *Professeur de droit à l'Université Lille II*

Date de mise à jour : janvier 2013

Après avoir défini le champ du droit des affaires au travers de la notion d'entreprise qui en constitue l'objet principal, le cours tente d'exposer ce qu'il reste aujourd'hui de la liberté du commerce et de l'industrie affirmée en 1791.

Le cours définit le commerçant, l'activité commerciale et s'attarde sur la distinction opérée entre le commerce et les autres activités.

Est ensuite présentée la forme juridique de l'entreprise commerciale, l'entreprise commerciale individuelle (sous l'angle du statut de l'entrepreneur) et le statut familial du commerçant.

En outre, le cours expose le régime spécifique des actes de commerce et des contrats commerciaux conclus avec des particuliers, et les modes de règlement des conflits entre commerçants.

Enfin, le cours offre une présentation globale des principales problématiques relatives au fonds de commerce, notion centrale du droit des affaires.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au cours de droit commercial général

Leçon 2 : Les critères objectifs de commercialité

Leçon 3 : Les critères subjectifs de commercialité

Leçon 4 : Le fonds de commerce

Leçon 5 : Les obligations du commerçant

Droit des entreprises en difficulté

Auteur : Corinne SAINT-ALARY HOUIN, *Professeur de droit à l'Université de Toulouse I*

Date de mise à jour : septembre 2014

Ce cours présente la prévention de la défaillance des entreprises, ainsi que le règlement non judiciaire de leurs difficultés. Après avoir défini le champ d'application des procédures judiciaires de redressement ou de liquidation judiciaire et l'objet de l'accord des volontés, est exposée la situation de l'entreprise au cours de la période d'observation, ainsi que la situation des salariés et des créanciers.

Les actions exercées par les créanciers ou par leurs mandataires sont ensuite présentées, tout comme le sort des dirigeants et celui de l'entreprise (plan de redressement, liquidation judiciaire).

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au droit des entreprises en difficulté
- Leçon 2 : La prévention des difficultés
- Leçon 3 : La procédure de conciliation et le traitement administratif des difficultés
- Leçon 4 : L'ouverture de la procédure de sauvegarde
- Leçon 5 : La période d'observation de la procédure de sauvegarde
- Leçon 6 : Le plan de sauvegarde
- Leçon 7 : La procédure de redressement judiciaire
- Leçon 8 : La procédure de liquidation judiciaire
- Leçon 9 : Les sanctions

Droit des contrats spéciaux : vente et échange

Auteur : Corinne SAINT-ALARY HOUIN, *Professeur de droit à l'Université de Toulouse I*

Date de mise à jour : octobre 2014

L'introduction au droit des principaux contrats définit la notion de "contrats spéciaux" et cerne les relations entre le droit des contrats spéciaux et la théorie générale du contrat. Elle délimite le cours en excluant l'étude des contrats administratifs, des contrats internationaux ou des contrats trop spécialement réglementés.

L'introduction au droit de la vente définit les caractères généraux du contrat et les grandes lignes de l'évolution de sa réglementation.

Le cours s'attarde tout d'abord sur la formation du contrat de vente conclu entre un vendeur et un acquéreur. La procédure de conclusion de ce type de contrat est étudiée (parties au contrat, consentement et objet du contrat).

Le cours étudie ensuite les effets du contrat de vente : l'effet translatif de propriété (le transfert du bien vendu étant immédiat ou différé) et l'effet obligatoire (il s'agit de définir les obligations que fait naître la vente tant à l'égard du vendeur que de l'acheteur et les sanctions en cas d'inexécution de ces obligations).

Enfin, l'échange est abordé. Il ne comporte pas de prix mais dans la mesure où il s'agit d'un contrat translatif de propriété, les règles de la vente s'y appliquent.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au droit des principaux contrats
- Leçon 2 : Introduction au droit de la vente
- Leçon 3 : La formation du contrat de vente
- Leçon 4 : Les effets du contrat de vente
- Leçon 5 : Le contrat d'échange

Droit des contrats spéciaux : distribution, entremise, entreprise, échange

Auteur : Corinne SAINT-ALARY HOUIN, *Professeur de droit à l'Université de Toulouse I*

Date de mise à jour : novembre 2014

Ce cours présente les contrats de distribution notamment les différentes techniques contractuelles organisant des ventes ainsi que le régime juridique commun aux différents contrats.

Le cours montre que les contrats de commission et de courtage servent de support juridique à la grande distribution commerciale, le contrat d'entreprise et particulièrement le contrat de construction, qui permet l'édification d'immeubles.

Le cours traite ensuite du bail en approfondissant les règles générales applicables au contrat de bail et un exemple particulier de louage : le bail d'habitation.

Enfin, deux variétés de prêts sont présentées : le prêt à usage et le prêt de consommation.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit des principaux contrats

Leçon 2 : Les contrats de distribution

Leçon 3 : Le contrat de mandat et les autres contrats d'entremise

Leçon 4 : Les contrats d'entreprise et les contrats de construction

Leçon 5 : Le louage et le bail d'habitation

Leçon 6 : Le prêt

Droit général des sociétés : du projet de société jusqu'à sa dissolution

Auteur : Afif DAHER, *Maître de conférences de droit privé à l'Université de Rennes 1*

Date de mise à jour : juillet 2015

Le cours se divise en quatre axes principaux :

1- une introduction générale substantielle qui part des différents motifs pouvant inspirer l'adoption de la forme sociétaire (l'organisation du partenariat, la gestion indépendante des patrimoines et la recherches des avantages fiscaux et sociaux.) ; elle étudie également la nature juridique de la société, les différentes formes ou catégories de sociétés et groupements voisins et survole les principales sources contemporaines du droit des sociétés avec une allusion particulière à l'influence du droit communautaire et aux dernières innovations législatives.

2- Ensuite seront abordées, exemples et arrêts à l'appui, les différentes étapes de constitution de la société : les règles communes à tous les contrats, celles propres au contrat de société, les sanctions de la constitution, la création de la personne morale avec toutes ses conséquences notamment patrimoniales.

3- En troisième lieu, l'accent sera mis sur le fonctionnement de la société à travers ses acteurs : les dirigeants (leur nomination, leurs pouvoirs, leurs responsabilités), les associés (leurs droits, leurs pouvoirs et leurs rapports à la société), et les organes de contrôle (les commissaires aux comptes, les commissaires aux apports, l'expert de gestion et le comité d'entreprise).

4- En dernier lieu, seront abordés les principaux actes de la société et la dissolution de la société, étant étendu que ces deux derniers points seront abordés à maintes reprises dans le cadre de certains développements précédents.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : La nature de la société

Leçon 3 : Les différentes formes ou catégories de sociétés et groupements voisins

Leçon 4 : L'histoire du droit des sociétés

Leçon 5 : Les règles de constitution de la société (communes, générales, propres ou spécifiques, sanctions)

Leçon 6 : La création d'une personne morale

Leçon 7 : Les dirigeants sociaux

Leçon 8 : Les associés

Leçon 9 : Les organes de contrôle

Leçon 10 : La dissolution de la société

Droit international privé

Auteurs : Sylvaine Peruzzetto, Professeur de droit privé, Université Toulouse 1 – Capitole - Mickaël da Lozzo, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université Toulouse 1 - Capitole.

Date de mise à jour : janvier 2014

Ce cours présente le fonctionnement des règles de conflit de lois et en explique la formation. Il décrit les différents problèmes posés par leur mise en oeuvre, les différentes solutions proposées ainsi que la solution retenue par le droit positif français. Le cours analyse ensuite le statut de la loi étrangère dans l'ordre juridique français et ses modalités d'application par le juge français.

Enfin, il s'agit de déterminer les hypothèses et les modalités d'application de la convention de Bruxelles et du règlement n°44/2001 en matière de reconnaissance et d'exécution des jugements lorsque ces derniers ont vocation à s'appliquer d'un Etat membre à un autre.

Plan :

Leçon 1 : Domaine et méthode du droit international privé

Leçon 2 : Introduction - Sources du droit international privé

Leçon 3 : Compétence internationale (1)

Leçon 4 : Compétence internationale (2)

Leçon 5 : Conflits de lois - Introduction

Leçon 6 : Conflits de lois (2) : élaboration des règles de conflit

Leçon 7 : Conflits de lois (3) : Mise en oeuvre du mécanisme conflictuel

Leçon 8 : Les problèmes posés par l'application d'une loi étrangère

Leçon 9 : Effets des jugements étrangers en France (1) - Généralités et règles d'origine interne

Leçon 10 : Effets des jugements étrangers en France (2) - Les règles d'origine communautaire

Instruments de paiement et de crédit

Auteurs : Jean DEVEZE, Pr. de droit privé et sciences criminelles, Université Toulouse 1 - Capitole - Assisté par Marie-Andrée RAKOTOVAHINY, MC de droit privé, Université Toulouse 1 - Capitole

Date de mise à jour : août 2014

Ce cours a essentiellement pour objet les instruments de paiement et (ou) de crédit permettant de transférer de la monnaie scripturale. La technique jadis dominante, celle du titre négociable, décline, à l'heure de l'informatisation de la société, au profit du droit commun des obligations.

Plan :

Leçon 1 : Introduction générale

Leçon 2 : Observations sur les divers moyens de paiement

Leçon 3 : Le chèque bancaire - Présentation - Création

Leçon 4 : Le chèque bancaire - Le sort du chèque

Leçon 5 : Les instruments de paiement dérivés du chèque

Leçon 6 : Lettre de change : Présentation - Création

Leçon 7 : Lettre de change : Vie - Dénouement

Leçon 8 : Le billet à ordre - Création-vie - Présentation

Leçon 9 : Le bordereau Dailly - Création-Vie-Dénouement

Leçon 10 : Le virement - présentation - formalisme

Leçon 11 : La carte de paiement

Les relations individuelles et collectives de travail : conditions d'emploi

Auteur : Jean-Michel LATTES, MC de droit privé à l'Université de Toulouse 1 – Capitole

Date de mise à jour : juillet 2015

Le second semestre du cours a pour objectif de présenter les principales conditions d'emplois des salariés.

Dans une première série de modules, sont développés les principaux thèmes qui constituent l'environnement social d'un salarié, soit : la durée du travail, les congés, l'hygiène et la sécurité, la rémunération, l'intéressement et la participation.

Par suite, sont traités les principaux incidents sociaux débouchant soit sur la suspension du contrat de travail, soit sur son évolution. Sont ainsi évoqués : le changement d'employeur, la modification du contrat, la maladie et l'accident et la maternité.

La partie II se termine par une présentation globale du dispositif de formation, à savoir, la formation initiale et la formation professionnelle continue.

Plan :

Leçon 1 : La durée du travail

Leçon 2 : Les périodes de congés dans l'entreprise

Leçon 3 : L'hygiène et la sécurité

Leçon 4 : Le salaire

Leçon 5 : La participation et l'intéressement des salariés

Leçon 6 : Le changement d'employeur

Leçon 7 : La modification du contrat de travail

Leçon 8 : La maladie et l'accident

Leçon 9 : La maternité

Leçon 10 : La formation professionnelle initiale

Leçon 11 : La formation professionnelle continue

Les relations individuelles et collectives de travail : sources et contrat de travail

Auteur : Jean-Michel LATTES, MC de droit privé, Université de Toulouse 1 – Capitole

Date de mise à jour : juillet 2015

Le premier semestre du cours comprend une introduction générale et de deux titres qui correspondent, respectivement, à la mise en place et à la fin de la relation de travail.

L'introduction du cours est composée de 4 modules :

Le premier module présente l'histoire du droit du travail dans le but de permettre de comprendre à l'étudiant comment cette matière qui était à l'origine destinée à protéger les salariés est devenu un droit de protection de l'emploi.

Le second module porte sur les sources internationales et européennes du droit du travail. Il a pour finalité de mettre en valeur l'influence grandissante des textes européens dans le droit du travail français.

Le troisième module évoque les sources nationales du droit du travail en valorisant l'originalité des sources professionnelles (Conventions collectives, contrat de travail, règlement intérieur...).

Le quatrième module clôture cette introduction en évoquant la difficulté d'organiser cette multiplicité de sources et la manière de gérer d'éventuels conflits.

Le premier titre correspond à la mise en place de la relation de travail. Il est composé de 3 modules qui détaillent les 3 principales phases de cette mise en place : le recrutement, la mise en place du contrat de travail avec l'étude des multiples contrats susceptibles d'être utilisés et le choix des clauses susceptibles d'être insérées dans chaque contrat.

Le second titre porte sur la fin de la relation de travail. Après un premier module généraliste qui porte sur l'ensemble des situations de ruptures, trois situations de rupture sont plus particulièrement présentées. Il s'agit du licenciement, de la retraite et de la transaction.

Plan :

Leçon 1 : Historique et évolution du droit du travail

Leçon 2 : Les sources internationales et européennes

Leçon 3 : Les sources nationales du droit du travail - Les conflits de sources

Leçon 4 : La période précontractuelle

Leçon 5 : Le choix du type de contrat de travail

Leçon 6 : Contenu du contrat de travail

Leçon 7 : La rupture de la relation de travail

Leçon 8 : Le Licenciement

Leçon 9 : La retraite

Leçon 10 : rupture acceptée de la relation de travail

Les relations individuelles et collectives de travail : représentation du personnel, conflits collectifs et contentieux

Auteur : Jean-Michel LATTES, *MC de droit privé à l'Université de Toulouse 1 - Capitole*

Date de mise à jour : juillet 2015

Le cours traite des structures de représentation du personnel, à savoir : la délégation du personnel, le Comité d'entreprise et le Délégué syndical. L'objectif est ici de permettre à l'étudiant de bien mesurer le rôle du délégué du personnel dans le dispositif complexe de la représentation du personnel.

Le cours évoque ensuite le droit de grève, et les nouveaux modes de résolution des conflits dans l'entreprise.

Enfin, le cours traite de l'organe de résolution des conflits sociaux : le Conseil des prud'hommes, mais également du contentieux non prud'hommal au niveau européen et le rôle joué par la Cour de justice des communautés européennes, et comment il s'organise en droit interne.

Plan :

Leçon 1 : La délégation du personnel

Leçon 2 : Le comité d'entreprise

Leçon 3 : Le droit syndical dans l'entreprise

Leçon 4 : La grève

Leçon 5 : Les nouveaux modes de résolution des conflits dans l'entreprise

Leçon 6 : Le Conseil des Prud'hommes

Leçon 7 : Le contentieux non prud'homal du travail

Droit de la propriété littéraire et artistique

Auteur : Xavier DAVERAT, *Professeur de droit privé à l'Université Montesquieu - Bordeaux 4*

Date de mise à jour : juillet 2014

La propriété littéraire et artistique devient une matière d'une particulière importance, de plus en plus sollicitée à toutes occasions. Branche de la propriété intellectuelle, elle a son histoire propre et c'est ainsi que, dans l'ordre international, le droit d'auteur se différencie de son "cousin" le copyright. Le droit d'auteur est une propriété, fortement empreint de personnalisme. Il n'est sans doute pas que cela.

Plan :

Leçon 1 : Introduction générale, Histoire et philosophie du droit d'auteur

Leçon 2 : L'objet du droit d'auteur

Leçon 3 : Les titulaires du droit d'auteur

Leçon 4 : Le droit moral de l'auteur

Leçon 5 : Le droit patrimonial d'auteur

Leçon 6 : Exceptions et limites au droit des auteurs

Leçon 7 : Les droits voisins du droit d'auteur

Leçon 8 : Les contrats d'exploitation du droit d'auteur

Leçon 9 : La gestion collective

Leçon 10 : La sanction de la contrefaçon

Leçon 11 : Droit international et droit communautaire

Leçon 12 : Conclusion

Droit de la propriété industrielle

Auteur : Jean-Pierre CLAVIER, *Professeur de droit privé à l'Université de Nantes*

Date de mise à jour : juillet 2015

La propriété industrielle regroupe le droit des brevets, le droit des marques et le droit des dessins et des modèles pour s'en tenir aux principaux mécanismes. Ces droits permettent aux entreprises de résister avec une plus grande efficacité à la concurrence en renforçant leur position sur leur marché. Depuis quelques années, la matière qui donne lieu à un contentieux de plus en plus nourri et complexe (notamment celui de la contrefaçon) a connu d'importantes modifications dues aux apports du droit communautaire et du droit international (O.M.C. ADPIC).

Ce cours a pour objet l'étude de ces principaux droits (marques, brevets, ...) et permet d'apercevoir les questions majeures qu'ils soulèvent (brevetabilité des organismes vivants, brevetabilité des médicaments, protection des marques sur Internet, etc.).

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit de la propriété industrielle

Leçon 2 : Droit des brevets : les conditions d'obtention d'un brevet

Leçon 3 : Droit des brevets : les droits du titulaire d'un brevet

Leçon 4 : Droit des marques : les conditions d'obtention d'une marque

Leçon 5 : Droit des marques : les droits du titulaire d'une marque

Leçon 6 : Le droit des dessins ou modèles

Leçon 7 : Les principaux contrats de la propriété industrielle

Leçon 8 : L'action en contrefaçon

Droit pénal spécial

Auteur : Catherine GINESTET, Pr. de droit privé et sciences criminelles à l'Université de La Rochelle

Date de mise à jour : septembre 2014

Après avoir présenté les sources, le contenu et l'évolution générale du droit pénal spécial, le cours expose différents types d'infractions : le vol (une des incriminations "phares" du droit pénal spécial), l'escroquerie, l'abus de confiance, le recel de chose et le blanchiment. Sont ensuite étudiés les atteintes volontaires à la vie (les plus graves et les plus lourdement sanctionnées), les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les crimes contre l'humanité, les atteintes involontaires à la personne, et enfin la mise en danger d'autrui, qui constitue soit une circonstance aggravante de certaines infractions, soit un délit autonome.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit pénal spécial

Leçon 2 : Le vol

Leçon 3 : L'escroquerie

Leçon 4 : L'abus de confiance

Leçon 5 : Le recel de chose

Leçon 6 : Le blanchiment

Leçon 7 : Les atteintes volontaires à la vie

Leçon 8 : Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Leçon 9 : Les crimes contre l'humanité

Leçon 10 : Les atteintes involontaires à la personne

Leçon 11 : La mise en danger de la personne

Droit fiscal de l'entreprise 1 : l'imposition de l'activité de l'entreprise

Auteur : Arnaud DE BISSY, MC de droit privé à l'Université de Toulouse 1 - Capitole

Date de mise à jour : janvier 2015

Ce cours a pour objectif de maîtriser les principaux impôts qui touchent l'activité de l'entreprise : l'IR (BIC), l'IS et la TVA.

Plan :

Leçon n°1 : le cadre juridique de la fiscalité de l'entreprise

Leçon n°2 : le domaine d'application de la TVA

Leçon n°3 : le calcul de la TVA

Leçon n°4 : les obligations des assujettis à la TVA

Leçon n°5 : la notion de BIC

Leçon n°6 : le calcul des BIC

Leçon n°7 : l'imposition des BIC

Leçon n°8 : le domaine d'application de l'IS

Leçon n°9 : l'assiette de l'IS

Leçon n°10 : les modalités de l'IS

Droit de la protection sociale

Auteurs : Marion DEL SOL, *Professeur de droit privé à l'Université de Rennes 1*

Sylvie MOISDON-CHATAIGNER, *Maître de conférences de droit privé à l'Université de Rennes 1*

Date de mise à jour : septembre 2015

Ce cours tend tout d'abord à appréhender les notions de sécurité sociale et de protection sociale.

Il vise ensuite à présenter l'architecture structurelle de la protection sociale de base.

Il a enfin vocation à aborder l'examen approfondi de la prise en charge des principaux risques sociaux tels que la maladie, la vieillesse, les accidents du travail et maladies professionnelles.

Plan :

Leçon 1 : Eléments introductifs

Leçon 2 : Les grandes étapes historiques de la protection sociale

Leçon 3 : Organisation générale et contentieux de la sécurité sociale

Leçon 4 : Organisation du régime général de la sécurité sociale

Leçon 5 : Financement du régime général de la sécurité sociale

Leçon 6 : Contentieux de la sécurité sociale

Leçon 7 : Les risques maladie - maternité - invalidité - décès

Leçon 8 : Le risque accident du travail - maladies professionnelles

Leçon 9 : Le risque vieillesse

Leçon 10 : La branche famille

Leçon 11 : Le risque chômage

Droit des assurances

Auteur : Didier KRAJESKI, *MC en droit privé et sciences criminelles, Université Toulouse 1 - Capitole*

Date de mise à jour : août 2014

Le droit des assurances est une matière jeune pour une activité relativement ancienne. L'assurance est un mécanisme que l'on retrouve dans toutes les activités, qu'elles soient lucratives ou non. C'est un moyen de financement complémentaire des activités bancaires.

L'étude de la matière consiste à mettre l'accent sur sa spécificité : l'assurance a une dimension collective et individuelle. Techniquement, l'opération d'assurance est toujours organisée pour une population donnée. Au-delà même des entreprises d'assurance et leurs intermédiaires, des organismes publics sont partie prenante de la bonne marche de l'activité.

L'opération d'assurance se caractérise aussi par une série de relations contractuelles. Il faut apprendre à connaître les spécificités de ce contrat de sa formation à son dénouement en passant par son contentieux.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit du contrat d'assurance

Leçon 2 : L'élaboration du contrat d'assurance

Leçon 3 : Le risque

Leçon 4 : La détermination de la garantie

Leçon 5 : La prime

Leçon 6 : L'évolution de la relation contractuelle

Leçon 7 : Le sinistre

Leçon 8 : Les litiges relatifs au contrat d'assurance souscription du contrat

Droit des sûretés

Auteurs : **Stéphanie MAUCLAIR**, *Maître de conférences en Droit privé et Sciences criminelles à l'Université d'Orléans.*

Date de mise à jour : septembre 2015

Composé de 9 leçons, ce cours aborde les sûretés personnelles avant l'étude des sûretés réelles respectant ainsi la distinction traditionnelle selon la nature des sûretés et les différences de régimes applicables.

Une sûreté personnelle est un droit accessoire à l'obligation principale garantie qui permet au créancier d'exercer des poursuites contre le garant. Différents types de sûretés sont présentés:

- le cautionnement (sa formation, ses effets, son extinction) ;
- la garantie autonome ;
- les lettres d'intention ou de confort.

La notion de sûreté réelle est ensuite présentée, notamment les sûretés mobilières (le gage et le nantissement) et immobilières (l'hypothèque conventionnelle, l'hypothèque légale et le gage immobilier).

Enfin, sont abordées les sûretés réelles entraînant un concours avec les autres créanciers (les privilèges) et celles excluant tout concours : la propriété-sûreté. Le droit de rétention est présenté dans la dernière leçon de ce cours.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit des sûretés

Leçon 2 : Les sûretés personnelles, le cautionnement : formation

Leçon 3 : Les sûretés personnelles, le cautionnement : exécution

Leçon 4 : Les garanties personnelles nommées dans le Code civil : la garantie autonome et la lettre d'intention

Leçon 5 : Les garanties personnelles issues du droit commun des obligations : l'obligation solidaire et la délégation sûreté

Leçon 6 : Les sûretés réelles entraînant un concours entre les créanciers : les sûretés réelles pour soi-même et pour autrui

Leçon 7 : Les sûretés réelles entraînant un concours avec les autres créanciers : les privilèges

Leçon 8 : Les garanties réelles excluant tout concours avec les autres créanciers : la propriété-sûreté

Leçon 9 : Les garanties réelles excluant tout concours avec les autres créanciers : le droit de rétention.

Droit du commerce international

Auteur : **Jacqueline POUSSON-PETIT**, *Professeur de droit privé à l'Université de Toulouse I - Capitole*

Date de mise à jour : janvier 2013

Le cours de droit du commerce international présente les concepts, les institutions et les caractéristiques des normes de l'ordre économique international.

Il expose le règlement judiciaire des litiges du commerce international, et le régime juridique de l'arbitrage commercial international.

Après avoir abordé les délits économiques internationaux et les traits communs aux contrats économiques internationaux, le cours traite la question des contrats ayant pour objet des marchandises : la vente internationale et les transports internationaux relatifs aux marchandises.

Enfin, sont étudiés les contrats de coopération, de dépendance économique, de subordination juridique, ainsi que les instruments financiers du commerce international.

Plan :

Leçon 1 : L'ordre économique international : ses institutions et ses normes

Leçon 2 : L'arbitrage commercial international et le règlement judiciaire des litiges économiques internationaux

Leçon 3 : Les opérateurs du commerce international privés et publics

Leçon 4 : Les délits économiques internationaux et les traits communs aux contrats économiques internationaux

Leçon 5 : La vente internationale de marchandises

Leçon 6 : Contrats de coopération, de dépendance économique, de subordination juridique

Leçon 7 : Les instruments financiers du commerce international

Droit patrimonial de la famille : régimes patrimoniaux

Auteur : Bernard VAREILLE, *Professeur agrégé de droit privé à l'Université de Limoges*

Date de mise à jour : septembre 2012

Le droit des régimes matrimoniaux est un droit passionnant, primordial et méconnu. Il organise les rapports patrimoniaux des personnes mariées à l'intérieur de leur couple comme à l'égard des tiers : règles impératives de base, rudimentaires mais applicables d'office à tous les gens mariés, dispositifs précis et sophistiqués qui réglementent le régime matrimonial proprement dit, laissant aux volontés une certaine latitude, et notamment un choix entre le régime légal supplétif et les régimes conventionnels.

Qui a la propriété, à qui le pouvoir ? Où s'arrête l'ordre public, quel est le rôle des volontés ? Où transparaissent les principes classiques du droit civil, quelle est l'incidence de la pratique notariale ?

Le droit des régimes matrimoniaux est une matière technique mais profonde, théorique mais concrète.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au cours de régimes matrimoniaux

Leçon 2 : Le régime primaire impératif

Leçon 3 : La détermination du régime matrimonial

Leçon 4 : La détermination des différentes masses de bien

Leçon 5 : Les pouvoirs des époux

Leçon 6 : Le sort des dettes

Leçon 7 : La dissolution de la communauté et ses suites

Droit des biens

Auteur : Marion GIRER, *Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université Jean Moulin - Lyon 3*

Date de mise à jour : janvier 2013

Le droit des biens est une branche du droit civil qui constitue la base du droit patrimonial, par opposition au droit extra-patrimonial. Il occupe une place importante au sein du droit civil : il concerne 2 livres sur les 4 que comporte le Code civil. Il a des liens par exemple avec le droit patrimonial de la famille (au sein duquel on applique le droit des biens par exemple pour les régimes matrimoniaux, les successions...) ou encore avec le droit des affaires et le droit commercial. Le droit des biens s'intéresse aux relations entre les personnes et les biens et comprend l'ensemble des règles qui régissent les rapports entre ces personnes et ces biens. Le droit des régimes matrimoniaux est une matière technique mais profonde, théorique mais concrète.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au droit des biens
- Leçon 2 : La propriété individuelle : la notion de droit de propriété
- Leçon 3 : La propriété individuelle : les limites du droit de propriété
- Leçon 4 : La propriété individuelle : les modes d'acquisition de la propriété
- Leçon 5 : La propriété individuelle : la protection de la propriété et de la possession
- Leçon 6 : La propriété collective : le régime de l'indivision ordinaire
- Leçon 7 : La propriété collective : la mitoyenneté
- Leçon 8 : La propriété collective : la copropriété des immeubles bâtis
- Leçon 9 : Les démembrements de la propriété : les servitudes
- Leçon 10 : Les démembrements de la propriété : l'usufruit et les droits réels voisins.

Droit pénal des affaires

Auteur : Corinne MASCALA, *Professeur agrégé de droit privé à l'Université Toulouse 1- Capitole*

Date de mise à jour : janvier 2013

Le droit pénal des affaires est une branche assez récente du droit pénal général qui présente des particularismes marqués, mais qui reste soumise aux principes fondamentaux du droit pénal.

Ce cours présente les infractions qui peuvent être commises dans le cadre du fonctionnement d'une entreprise : l'escroquerie, l'abus de confiance, l'abus de biens sociaux, la distribution de dividendes fictifs, la banqueroute et les délits assimilés et enfin le délit d'initié.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au droit pénal des affaires
- Leçon 2 : Les éléments constitutifs de l'escroquerie
- Leçon 3 : La répression de l'escroquerie
- Leçon 4 : L'infraction d'abus de confiance et sa répression
- Leçon 5 : L'abus de biens sociaux
- Leçon 6 : La distribution de dividendes fictifs
- Leçon 7 : La banqueroute et les délits assimilés
- Leçon 8 : Le délit d'initié

Droit spécial des sociétés : les formes de sociétés

Auteur : Deen GIBIRILA, *Professeur de droit privé à l'Université de Toulouse 1 – Capitole*

Date de mise à jour : juillet 2014

Ce cours de droit des sociétés dit « droit spécial des sociétés » traite des règles propres à chaque type de société en retenant comme critère de classification, celle qui a trait à la distinction entre les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux, avec comme sociétés intermédiaires les entreprises sociétaires à responsabilité sous l'aspect pluripersonnel (la SARL) et l'aspect unipersonnel (l'EUURL). Si les premières regroupent les sociétés dépourvues de personnalité juridique (société en participation et société créée de fait) et celles qui en sont dotées (société civile et société en nom collectif auxquelles s'ajoutent le groupement d'intérêt économique), les secondes comportent la société anonyme et la société par actions simplifiée.

Ce cours répond au souci constant de présenter avec clarté une matière réputée technique et mouvante.

Plan :

- Leçon 1 : Les sociétés et groupements de personnes
- Leçon 2 : Les entreprises sociétaires à responsabilité limitée
- Leçon 3 : Les sociétés de capitaux

Les successions et les libéralités

Auteur : Bernard BEIGNIER, *Professeur de droit à l'Université de Toulouse 1 - Capitole*

Date de mise à jour : janvier 2012

L'objectif de ce cours est une étude technique des différents mécanismes liés aux successions et aux libéralités.

En premier lieu, le cours met l'accent sur les libéralités : après en avoir présenté le droit commun sont exposés les donations entre vifs, les testaments et les libéralités à caractère familial.

En second lieu, les successions : étude des principes, ainsi que les différents types d'héritiers.

Plan :

Leçon 1 : La dévolution successorale

Leçon 2 : Les successions anomales

Leçon 3 : Successions vacantes et successions en déshérence

Leçon 4 : La saisine

Leçon 5 : L'option successorale

Leçon 6 : L'indivision successorale

Leçon 7 : Mandats de gestion de la succession

Leçon 8 : La liquidation de la succession

Leçon 9 : Les droits du conjoint survivant

Leçon 10 : Le partage

Leçon 11 : Le droit commun des libéralités

Leçon 12 : Les donations entre vifs

Leçon 13 : Les testaments

Leçon 14 : Les libéralités spéciales

Leçon 15 : Les donations entre époux

Droit notarial

Auteur : Vincent EGEEA, *Maître de conférences de droit privé à Aix-Marseille Université*

Date de mise à jour : septembre 2015

Le cours a pour finalité de présenter non seulement la profession de notaire, mais aussi l'activité quotidienne du notaire. Il s'agit donc de se pencher sur la pratique effective du droit par un professionnel.

Les premières leçons sont consacrées à l'étude de la profession de notaire, ses particularités et son organisation. Il s'agit plus précisément de comprendre le rôle d'authentification confié au notaire, mission de service public, et son lien avec la sécurité juridique.

Les leçons suivantes s'intéressent au droit notarial "spécial", c'est à dire aux différentes branches du droit dans lesquelles le notaire intervient. Il s'agit donc de leçons qui constituent des introductions au droit des régimes matrimoniaux, au droit des successions et des libéralités, ainsi qu'au droit de la vente immobilière. Ces leçons introductives constituent ainsi un premier aperçu de ces différentes matières, afin d'en maîtriser la terminologie et les mécanismes fondamentaux. Ceci permettra ensuite de se lancer dans une étude plus étoffée et détaillée de ces différentes branches du droit, en connaissant déjà le rôle joué dans chacune par le notaire.

Plan :

Leçon 1 : Le Notaire et son office

Leçon 2 : L'acte notarié

Leçon 3 : Le devoir de conseil du notaire

Leçon 4 : L'adoption d'un régime matrimonial

Leçon 5 : Le changement de régime matrimonial

Leçon 6 : Les successions ab intestat

Leçon 7 : Les libéralités

Leçon 8 : La vente immobilière

Droit du commerce électronique

Auteur : Céline CASTETS-RENARD, *Professeur de droit privé à l'Université Toulouse 1 - Capitole*

Date de mise à jour : janvier 2013

Le droit du commerce électronique est un droit nouveau, en raison de la technologie, relativement récente, utilisée pour sa mise en œuvre. Le commerce électronique consiste donc à conclure un contrat, faire du commerce, en utilisant l'internet qui est à la fois un outil technique et un média.

Le commerce électronique porte donc sur la conclusion d'un contrat de vente ou de prestation de services, dont les conditions de formation et d'exécution vont devoir être précisées. Le plus souvent, le commerce électronique met en œuvre des relations entre les professionnels et les consommateurs (Business to Consumer ou B to C), mais il peut aussi concerner des relations entre professionnels (B to B) ou entre consommateurs (C to C).

Décomposé en 12 leçons, l'objectif du cours est de comprendre et connaître les règles spécifiques à la conclusion d'un contrat de vente ou de prestation de services à distance et par voie électronique. Si la vente et la prestation de services sont connues en ce que ces contrats sont à rattacher aux contrats spéciaux, les contrats de commerce électronique sont conclus dans un environnement dématérialisé qui fragilise la relation contractuelle. Dès lors, les règles de conclusion et d'exécution des contrats de commerce électronique ont essentiellement pour objectif de protéger le consommateur. Par ailleurs, outre la dématérialisation, le contexte de conclusion du contrat de vente ou de prestation de services se caractérise par le caractère international de l'outil rendant particulièrement difficile la désignation de la loi applicable et du tribunal compétent. Les règles de droit international privé devront donc être adaptées.

Le droit de l'internet est une matière nouvelle, spécifique, en lien avec l'usage de l'internet. Les étudiants auront une meilleure compréhension de la matière en établissant des liens entre les connaissances théoriques et leur pratique de l'internet. Il est donc conseillé de se « promener » sur les sites de commerce électronique pour chercher des illustrations concrètes et applications des connaissances acquises.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit du commerce électronique

Leçon 2 : Les contrats à finalité technique

Leçon 3 : Les contrats à finalité identificatrice et publicitaire

Leçon 4 : Les règles générales du commerce électronique : la publicité et les informations préalables obligatoires

Leçon 5 : La formation du contrat de commerce électronique

Leçon 6 : L'exécution du contrat de commerce électronique

Leçon 7 : Le commerce électronique de biens et services spécifiques

Leçon 8 : La responsabilité du e-commerçant

Leçon 9 : La responsabilité délictuelle des intermédiaires techniques dans l'activité de commerce électronique

Leçon 10 : La responsabilité délictuelle des fournisseurs de services publicitaires et promotionnels

Leçon 11 : L'international et le commerce électronique

Leçon 12 : Le commerce électronique et les réseaux de distribution

Droit de la publicité

Auteur : Linda Arcelin Lécuyer, MC HDR en droit privé, elle dirige le Master II Droit des affaires et de l'entreprise, Parcours Entreprise et Marchés, à la Faculté de Droit, de science politique et de gestion de La Rochelle. Elle publie régulièrement en droit de la publicité.

Date de mise à jour : décembre 2014

Manifestation de la liberté d'expression, la publicité bénéficie d'un régime bienveillant préférant encadrer plutôt que d'interdire. Des raisons tenant au respect de la vie privée, à la protection des consommateurs, de la santé publique ou encore de l'environnement pour ne citer que ces exemples, viennent ainsi apporter de nombreuses restrictions à cette liberté d'expression commerciale. Le cours se propose d'envisager cette réglementation en faisant une large part à l'auto-régulation professionnelle, fondamentale dans ce secteur.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : La création publicitaire

Leçon 3 : La publicité extérieure

Leçon 4 : La publicité audiovisuelle

Leçon 5 : La publicité sur Internet

Leçon 6 : La publicité interdite

Leçon 7 : La publicité réglementée

Leçon 8 : La loyauté dans la publicité

Leçon 9 : La publicité comparative

Leçon 10 : La dignité et la décence dans la publicité

Droit de la concurrence interne et européen

Auteur : Linda Arcelin Lécuyer, MC HDR en droit privé, elle dirige le Master II Droit des affaires et de l'entreprise, Parcours Entreprise et Marchés, à la Faculté de Droit, de science politique et de gestion de La Rochelle. Elle publie régulièrement en droit de la publicité.

Date de mise à jour : septembre 2015

Le droit de la concurrence est composé de règles visant à préserver les intérêts individuels des opérateurs économiques (Concurrence déloyale – Pratiques restrictives – Transparence) ou plus globalement le marché (pratiques anticoncurrentielles – concentrations économiques – interventions publiques). Il est appliqué, selon les règles, par le juge ou par une autorité spécialisée.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : La concurrence interdite

Leçon 3 : La déloyauté d'un concurrent sur le marché

Leçon 4 : La déloyauté entre partenaires économiques

Leçon 5 : Le contrôle ex post des comportements anticoncurrentiels des entreprises sur le marché

Leçon 6 : La notion d'entreprise

Leçon 7 : Les comportements collusifs entre entreprises : les ententes anticoncurrentielles

Leçon 8 : Les comportements unilatéraux : les abus de domination

Leçon 9 : Les procédures concurrentielles

Leçon 10

Leçon 11 : Le contrôle des comportements étatiques

Droit social : relations collectives

Auteur : Josépha Dirringer, *Maître de conférences de droit privé à l'Université Rennes 1.*

Date de mise à jour : septembre 2015

Les relations collectives de travail est un système de régulation des relations qui existent, d'un côté, les salariés et leurs représentants et, de l'autre, l'employeur ou les organisations patronales. Nées des révolutions industrielles et de l'apparition du salariat, ces relations ont été progressivement régies juridiquement. Le droit est ainsi venu donner un cadre de discussion aux acteurs sociaux, tout en les habilitant à régir par eux-mêmes les rapports de travail. Ainsi, l'étude juridique des relations collectives de travail fait apparaître qu'elles ne sont pas seulement objet de normes, mais qu'elles sont aussi un espace de production de normes sociales.

Plan :

Leçon 1 : Histoire et caractéristiques du système des relations collectives de travail

Leçon 2 : La grève des salariés – la notion

Leçon 3 : Les effets de la grève

Leçon 4 : La représentation élue des salariés dans l'entreprise

Leçon 5 : La représentation syndicale dans et hors les murs de l'entreprise

Leçon 6 : Le droit des salariés à l'information et à la consultation

Leçon 7 : Le droit des salariés à la négociation collective

Leçon 8 : La portée normative des conventions et accords collectifs de travail

Leçon 9 : L'application des conventions et accords collectifs

Leçon 10 : L'entreprise : la consolidation juridique d'un espace normatif

Droit social international et européen

Auteur : Anaëlle Donnette-Boissière, *Maître de conférences en droit à l'Université de Montpellier.*

Date de mise à jour : juillet 2015

Ce cours aborde les principales sources (Conventions de l'OIT, règlements et directives de l'Union européenne, jurisprudences des cours de Luxembourg et de Strasbourg, chartes, accords collectifs, etc.). Il étudie les normes relatives au statut individuel (contrat de travail, mobilité, temps de travail, congés ...) ainsi que celles relatives aux relations professionnelles (négociations collectives, comité d'entreprise européen, droit de grève dans une entreprise transnationale, etc.). Il traite également des régimes de protection sociale.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit social international et européen

Leçon 2 : Les sources du droit social international et européen

Leçon 3 : Les principes fondamentaux du droit social international

Leçon 4 : Les règles matérielles du droit social international

Leçon 5 : Les sources du droit social européen

Leçon 6 : Les principes fondamentaux du droit social européen

Leçon 7 : Les règles matérielles du droit social européen

Leçon 8 : Le rapport de travail international - Le régime juridique de la mobilité internationale

Leçon 9 : Le rapport de travail international - Les conflits de lois et de juridictions

Leçon 10: Les relations professionnelles internationales

Droit rural

Auteurs : **Benoît Grimonprez**, Maître de conférences HDR à la faculté de droit de Poitiers. - Codirecteur du master « droit de l'activité agricole et de l'espace rural » - Coauteur de l'ouvrage « Droit rural : Entreprise agricole, espace rural, marché agricole », LexisNexis, 2013. - Auteur des commentaires des livres V et VI du Code rural et de la pêche maritime, édition LexisNexis, 2014. **Denis Rochard**, Maître de conférences habilité à diriger les recherches, à la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers. Co-directeur du Master 2 « droit de l'activité agricole et de l'espace rural ». Directeur du Diplôme supérieur du Notariat (Université de Poitiers).

Date de mise à jour : septembre 2015

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit rural

Leçon 2 : L'activité agricole

Leçon 3 : La gamme des baux ruraux

Leçon 4 : Formation et exécution du bail rural

Leçon 5 : La durée du bail rural

Leçon 6 : Les mutations du bail rural

Leçon 7 : L'exploitation agricole individuelle

Leçon 8 : Les sociétés agricoles

Leçon 9 : Le contrôle des structures

Leçon 10: Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

DROIT PUBLIC

Droit constitutionnel : théorie générale de l'État - histoire constitutionnelle de la France

Auteur : Michel VERPEAUX, Pr. agrégé de droit public à l'Université Paris I - Panthéon – Sorbonne

Date de mise à jour : juillet 2015

Le droit constitutionnel est une branche du droit public, il rassemble les règles relatives à la forme de l'État, à la constitution du gouvernement et des pouvoirs publics et à la participation des citoyens à l'exercice de ces pouvoirs.

Ce cours est destiné à présenter les fondements du droit constitutionnel français. Cet enseignement s'intéresse à des notions que l'on trouve dans d'autres pays comme celle de l'État, de la constitution et de la séparation des pouvoirs.

A ce titre, la séparation des pouvoirs conduit à examiner ce qui se passe dans d'autres pays car ce concept apparaît au Royaume-Uni et aux États-Unis. Ces deux modèles (régimes parlementaire et présidentiel) sont présentés dans cet enseignement.

Comme il s'agit du droit constitutionnel français qui met l'accent sur le régime français, ce cours est consacré à l'histoire constitutionnelle française dont les origines remontent à la révolution française et qui s'arrête à 1958 c'est-à-dire aux origines de la Vème République.

Le droit constitutionnel français s'inscrit dans un cadre classique c'est-à-dire un régime politique institué dans un État régit par une constitution et qui organise les rapports gouvernants / gouvernés. Il présente aussi des particularités par rapport à d'autres pays car la France est le pays qui a connu, à ce jour, le plus de constitutions jusqu'en 1958 en comparaison avec le régime américain qui vit toujours sous la même constitution, celle de 1787.

L'objectif de ce cours est de comprendre l'évolution du droit constitutionnel au travers des différents régimes politiques français qui se sont succédés.

Plan :

Leçon 1 : L'Etat et le pouvoir politique

Leçon 2 : La Constitution

Leçon 3 : La démocratie et le citoyen

Leçon 4 : La séparation des pouvoirs : origines et théorisation

Leçon 5 : Les applications possibles de la théorie de la séparation des pouvoirs

Leçon 6 : Histoire constitutionnelle française : Révolution et régime napoléonien.

Leçon 7 : L'émergence du régime parlementaire (1814-1870)

Leçon 8 : La démocratie parlementaire sous la IIIème République

Leçon 9 : La IVème République

Leçon 10 : La mise en place de la Vème République

Droit constitutionnel : la Vème République

Auteur : Michel VERPEAUX, Pr. agrégé de droit public à l'Université Paris I - Panthéon – Sorbonne

Date de mise à jour : juillet 2015

Ce cours a pour objet une connaissance générale du système institutionnel et politique de la Vème République. Il prend en compte tant les aspects historiques, que les fondements théoriques du régime constitutionnel français actuel.

Ainsi, la Constitution de 1958, née dans un contexte politique spécifique, s'inscrit dans la logique du modèle parlementaire tout en corrigeant certains aspects, notamment en ce qui concerne le rôle du Président de la République. Reprenant les principes républicains, elle affirme la souveraineté de l'État à l'intérieur et à l'extérieur ainsi qu'un certain nombre de droits fondamentaux dont la portée est développée par la jurisprudence du Conseil constitutionnel et qui constituent une branche aujourd'hui essentielle du droit constitutionnel.

Analysant les institutions, Président de la République, Gouvernement, Parlement, institutions territoriales, ce cours a également pour objet de fournir les principales clefs qui permettent de comprendre la vie politique, c'est à dire l'histoire politique de la V^e République qui éclaire le jeu des institutions et les différents schémas institutionnels et politiques selon lesquels peut fonctionner le régime.

Enfin il s'intéresse également aux rapports entre l'ordre juridique constitutionnel national et l'ordre juridique communautaire (Union européenne).

Plan :

Leçon 1 : La mise en place de la 5ème république

Leçon 2 : Les fondements du système constitutionnel

Leçon 3 : Le Président de la République

Leçon 4 : Le Gouvernement

Leçon 5 : Le Parlement

Leçon 6 : Les relations juridiques entre les pouvoirs exécutif et législatif

Leçon 7 : La vie politique sous la V^e République

Leçon 8 : Le pouvoir juridictionnel

Leçon 9 : L'organisation territoriale de la France

Leçon 10 : La constitution et la hiérarchie des normes juridiques

Droit administratif 1 : l'action administrative

Auteur : Jean-Marie PONTIER, *Professeur de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*

Date de mise à jour : janvier 2013

Le droit administratif est avant tout le droit de l'action administrative, il est destiné à permettre à l'administration d'agir, parce que cette action est conditionnée par une finalité unique, l'intérêt général.

L'objet de ce cours, après s'être interrogé sur ce qu'est le droit administratif, consiste à montrer que l'administration peut agir, et doit agir, mais en respectant certaines règles. C'est la soumission de l'administration au principe longtemps qualifié de principe de légalité et qu'il vaut mieux appeler principe de juridicité, parce que les règles auxquelles est soumise l'administration ne se limitent pas à la loi.

L'action administrative s'exerce dans le cadre de services publics, la notion de service public étant une invention proprement française et ayant fait l'objet de développements tant jurisprudentiels que législatifs. La police est un service public, mais un service public particulier, puisque sa finalité est le maintien de l'ordre public.

L'administration utilise deux procédés classiques, l'acte unilatéral et le contrat, mais d'une manière différente que les particuliers, et avec un régime juridique spécifique.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les sources du droit administratif

Leçon 3 : Les atténuations au principe du juridicité
Leçon 4 : La notion de service public
Leçon 5 : Le régime juridique des services publics
Leçon 6 : Les principes du service public
Leçon 7 : La police administrative
Leçon 8 : La notion d'acte administratif unilatéral
Leçon 9 : Le régime juridique des actes administratifs unilatéraux
Leçon 10 : La notion de contrat administratif
Leçon 11 : Le régime juridique des contrats administratifs

Droit administratif 2 : le contrôle de l'action administrative

Auteur : Jean-Marie PONTIER, *Professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

Date de mise à jour : janvier 2013

Ce cours présente les concepts, les notions, et les principes qui commandent le droit administratif, afin de pouvoir utiliser ce dernier en tant qu'instrument de l'administration mais aussi des citoyens.

La connaissance de ce cours, associée à celle du cours sur l'action administrative doit permettre à l'étudiant de pouvoir décrypter le sens, la valeur, la portée, d'une décision administrative comme d'une décision juridictionnelle, de pouvoir argumenter avec cohérence à propos d'une question concernant ce domaine.

Tour à tour, les notions de juridiction administrative et juridiction judiciaire seront définies. Les notions de responsabilité pour faute et sans faute seront distinguées avant d'aborder le responsable. Le cours traite ensuite du préjudice puis des caractères généraux de la procédure administrative contentieuse.

Enfin, ce cours étudie le recours pour excès de pouvoir et le recours de manière générale ainsi que l'amélioration du fonctionnement de la justice administrative.

Plan :

Leçon 1 : Juridiction administrative et juridiction judiciaire
Leçon 2 : Les juridictions administratives
Leçon 3 : La responsabilité pour faute de l'administration
Leçon 4 : La responsabilité sans faute
Leçon 5 : La détermination du responsable
Leçon 6 : Le préjudice
Leçon 7 : Caractères généraux de la procédure administrative contentieuse
Leçon 8 : Les recours
Leçon 9 : Le recours pour excès de pouvoir
Leçon 10 : L'amélioration du fonctionnement de la justice administrative

Droit de la fonction publique

Auteur : Frédéric COLIN, *MC droit public, Université Aix-Marseille*

Date de mise à jour : décembre 2014

La fonction publique s'est construite en France dès l'Ancien régime, parallèlement au développement des fonctions de l'État. La conquête d'un statut professionnel protecteur, lié à la mission d'intérêt général qu'elle poursuit, est la caractéristique de la fonction publique en France. La fonction publique est désormais régie par un statut général qui se décline en trois branches : fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière. Le fonctionnaire bénéficie d'une garantie professionnelle fondamentale : la titularisation. Les agents publics, non titulaires, bénéficient eux aussi de garanties professionnelles fortes.

Le cours aborde la définition de la fonction publique, sa structure, le dialogue entretenu avec la conception communautaire de l'emploi dans l'administration publique. Sont aussi évoqués les conditions et principes généraux d'accès à la fonction publique, comme les modalités techniques de choix des fonctionnaires. La carrière est ensuite détaillée. Elle débute ainsi par la nomination, puis l'accomplissement d'un stage. L'agent doit ensuite être placé dans une position régulière. Il est par ailleurs soumis à des obligations professionnelles interprétées strictement : obligation d'accomplir son service, déontologie... Il développe son activité tout au long d'une carrière, dans laquelle il évolue progressivement grâce à des procédures d'avancement, ou à la mobilité. Il est aussi soumis à une discipline stricte.

De plus, il bénéficie de libertés publiques de plus en plus proches du droit commun, et de droits dits professionnels. Enfin, le service de l'agent public peut prendre fin, soit de manière normale, soit de manière anticipée.

Plan :

Leçon 1 : L'Histoire du droit de la fonction publique

Leçon 2 : La notion de fonction publique

Leçon 3 : Les conditions et principes généraux d'accès à la fonction publique

Leçon 4 : Les conditions complémentaires d'accès à la fonction publique

Leçon 5 : Les modalités d'accès à la fonction publique

Leçon 6 : L'insertion dans la fonction publique

Leçon 7 : Les positions statutaires

Leçon 8 : Les règles d'accomplissement du service et obligations du fonctionnaire

Leçon 9 : Le déroulement de la carrière et la responsabilité du fonctionnaire

Leçon 10 : Les libertés publiques des membres de la fonction publique

Leçon 11 : Les droits professionnels de l'agent public

Leçon 12 : La fin du service

Droit des finances publiques

Auteurs : Philippe AUGE, Pr. de droit public, Université Montpellier 1- Etienne DOUAT, Pr. agrégé de droit public, Université Montpellier 1- Laurence WEIL, Pr. de droit public, Université Montpellier 1

Date de mise à jour : janvier 2013

En premier lieu, le cours présente les principes budgétaires communautaires, ainsi que la procédure et le contentieux qui y sont associés. Le contenu du budget général de l'union européenne est ensuite abordé de deux points de vues : celui des institutions communautaires et celui des États.

Le cours étudie ensuite les principes budgétaires et les contrôles des finances locales, en distinguant les quatre niveaux suivants : le contrôle de légalité, le contrôle budgétaire, le jugement des comptes et le contrôle de la gestion.

Enfin, sont abordés la fiscalité directe locale, la fiscalité des entreprises et du patrimoine, ainsi que le contrôle fiscal.

Plan :

Leçon 1 : Les principes budgétaires communautaires

Leçon 2 : La procédure budgétaire communautaire

Leçon 3 : Le contentieux budgétaire communautaire

Leçon 4 : Le contenu du budget général de l'Union Européenne
Leçon 5 : Libre administration et autonomie financière des collectivités territoriales
Leçon 6 : Les principes budgétaires des finances locales
Leçon 7 : Les contrôles des finances des collectivités territoriales
Leçon 8 : La fiscalité directe locale
Leçon 9 : La fiscalité des entreprises
Leçon 10 : La fiscalité du patrimoine
Leçon 11 : Le contrôle fiscal.

Finances publiques de l'État

Auteurs : Monique DOREAU-TRANQUARD, *MC de droit public à l'Université de Poitiers* - Etienne DOUAT, *Pr. agrégé de droit public, Université Montpellier 1, directeur de l'IPAG de Montpellier.*

Date de mise à jour : septembre 2015

Il s'agit, dans ce cours, de présenter les questions essentielles qui concernent le fonctionnement financier de l'État. Mais au-delà des techniques que les finances publiques mettent en œuvre, il s'agit, aussi, de donner à ces questions leur dimension politico-économique, en les situant à la fois dans le contexte institutionnel et économique national et dans le cadre européen de la monnaie unique.

Plan :

Leçon 1 : Introduction à l'étude des finances publiques de l'État
Leçon 2 : Le cadre européen des finances publiques françaises
Leçon 3 : Le cadre national des finances publiques françaises
Leçon 4 : Les ressources de l'Etat
Leçon 5 : Les charges de l'État
Leçon 6 : Les grands principes budgétaires classiques
Leçon 7 : Équilibre et sincérité budgétaires : nouvelles contraintes pour les finances publiques de l'État
Leçon 8 : L'élaboration gouvernementale du projet de loi de finances
Leçon 10 : Le Conseil constitutionnel et les finances publiques de l'État
Leçon 12 : Les contrôles de l'exécution des lois de finances par la Cour des comptes

Droit des libertés fondamentales

Auteurs : Jacques Viguiier, *Professeur de droit public à l'Université de Toulouse 1 – Capitole*
Actualisation par Xavier Bioy, *Professeur de droit public à l'Université de Toulouse 1 - Capitole*

Date de mise à jour : mars 2015

Les libertés publiques peuvent être définies comme des droits de l'homme reconnus et consacrés par le droit positif. Il existe une affirmation interne des libertés publiques (sources constitutionnelle, législative et autres). Il existe une affirmation internationale des libertés publiques (en particulier, la Déclaration Universelle et la Convention européenne).

Le contenu des libertés publiques est extrêmement développé (surêté, libertés du corps, respect de la personnalité et de l'intimité, libertés d'opinion, de conscience, d'expression, religieuse et collectives).

La réalité de l'exercice des libertés publiques est garantie par une protection juridictionnelle et non juridictionnelle.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction
- Leçon 2 : Les sources internes contemporaines
- Leçon 3 : L'internationalisation des droits et libertés : Les sources d'origine internationale
- Leçon 4 : Le droit à la sûreté
- Leçon 5 : Les droits et libertés corporelles
- Leçon 6 : Les libertés relatives au respect de la personnalité et de l'intimité
- Leçon 7 : Les libertés d'opinion, de conscience et d'expression, religieuse et collectives
- Leçon 8 : La liberté d'expression
- Leçon 9 : Le contrôle de droit commun de l'exercice des libertés
- Leçon 10 : L'aggravation des restrictions à l'exercice des libertés
- Leçon 11 : Les protections de type juridictionnel
- Leçon 12 : Les protections non juridictionnelles

Droit des collectivités locales

Auteurs : Pascal JAN, *Professeur agrégé de droit public à l'Institut d'études politiques de Bordeaux*

Jean-François BRISSON, *Professeur agrégé de droit public à l'Université de Bordeaux*

Date de mise à jour : janvier 2013

Le cours de droit de la décentralisation présente dans une première partie les institutions que sont la démocratie locale et la coopération intercommunale.

Dans un second temps, le cours étudie la distribution des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, ainsi que le cadre constitutionnel de cette répartition.

Enfin, la dernière partie du cours est consacrée aux contrôles liés à la décentralisation : sont présentés les fondements historiques et constitutionnels des contrôles de l'Etat sur les collectivités locales, le contrôle de légalité sur les actes des collectivités locales, et enfin les contrôles budgétaires et financiers.

Plan :

- Leçon 1 : La démocratie locale
- Leçon 2 : La coopération intercommunale
- Leçon 3 : Le cadre constitutionnel de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales
- Leçon 4 : Les compétences des collectivités territoriales
- Leçon 5 : Les fondements historiques et constitutionnels des contrôles de l'Etat sur les collectivités locales
- Leçon 6 : Le contrôle de légalité des actes administratifs locaux
- Leçon 7 : Les contrôles budgétaire et financier des collectivités territoriales

Droit de la propriété des personnes publiques

Auteur : Elise LANGELIER, *MC de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne*

Date de mise à jour : août 2015

L'adoption d'un code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) a permis de modifier l'accent porté jusqu'à présent sur le droit administratif des biens : plutôt que d'être centré sur les régimes d'affectation (domanialités publique et privée), le code permet d'insister sur des éléments communs de protection liés à la qualité de biens publics. Cela n'efface pas toutes les différences mais permet de souligner l'existence de règles protectrices communes.

Parallèlement, le régime de la domanialité publique a été modernisé, pour tenir compte notamment d'objectifs de valorisation économique.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les modes d'acquisition de biens publics

Leçon 3 : La gestion des biens publics (I) : l'identification du domaine public

Leçon 4 : La gestion des biens publics (II) : le régime de la domanialité publique

Leçon 5 : La gestion des biens publics (III) : la domanialité privée

Leçon 6 : La cession des biens publics (I) : le domaine public

Leçon 7 : La cession de biens publics (II) : le domaine privé

Droit de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Auteur : René HOSTIOU, *Professeur émérite à l'Université de Nantes*

Date de mise à jour : juillet 2014

Issu d'une loi du 8 mars 1810 et, plus près de nous de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958, le droit de l'expropriation présente un caractère mixte, impliquant à la fois l'Administration, dont l'action est placée sous le contrôle de la juridiction administrative, et l'autorité judiciaire, traditionnellement gardienne de la propriété privée, et seule habilitée, à défaut d'accord amiable, à procéder au transfert de propriété et à fixer le montant de l'indemnité allouée à l'ancien propriétaire.

Alors même que le droit de propriété est « inviolable et sacré » (Décl. des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : art. 17), cette procédure permet aux autorités de l'Etat d'obtenir la cession forcée d'un bien immobilier appartenant à une personne privée en vue de la réalisation d'un objectif « d'utilité publique » et moyennant le paiement d'une indemnité « juste et préalable ».

Depuis 1977, les textes - législatifs et réglementaires - qui régissent cette procédure figurent pour l'essentiel dans le « Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique » (dont la réforme est envisagée). Nombreux sont toutefois les aspects, et en particulier la notion d'utilité publique, que seule une approche jurisprudentielle permet de cerner. A cela il faut ajouter que la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme pèse désormais très fortement sur ce droit et à contribué aux infléchissements majeurs de celui-ci au cours de ces dernières années.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit de l'expropriation. Notions générales.

Leçon 2 : La notion d'utilité publique

Leçon 3 : La procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Leçon 4 : La déclaration d'utilité publique

Leçon 5 : La procédure de cessibilité

Leçon 6 : Le transfert de propriété

Leçon 7 : L'indemnité d'expropriation

Leçon 8 : Le droit de l'expropriation et la convention européenne des droits de l'homme

Droit général de l'UE : les institutions européennes

Auteur : Marc BLANQUET, *Professeur de droit public à l'Université de Toulouse 1 – Capitole*

Date de mise à jour : septembre 2015

Ce cours est abordé sous ces deux angles :

- dans une première partie, retracer le processus d'intégration européenne, son origine, sa signification, l'idée qui l'anime, la logique qui lui donne sa cohérence.
- dans une deuxième partie, voir l'organisation de l'Union européenne, c'est à dire son architecture, sa composition, et enfin l'appareil institutionnel.

Plan :

Leçon 1 : La mise en place du système

Leçon 2 : Les avancées du processus

Leçon 3 : La composition de l'Union

Leçon 4 : Le système politique de l'Union européenne

Leçon 5 : Le système de contrôle

Leçon 6 : Les organismes autonomes

Droit européen : l'ordre juridique de l'UE

Auteur : Marc BLANQUET, *Professeur de droit public à l'Université de Toulouse 1 – Capitole*

Date de mise à jour : septembre 2015

Ce cours traite de ce que l'on peut appeler le droit institutionnel de l'Union européenne, c'est à dire qu'il s'attache à dégager tous les traits du droit de l'Union européenne qui s'appliquent de manière générale à tous les secteurs de son action et qui permettent finalement de comprendre ce que sont une organisation et un processus d'intégration.

L'originalité première de l'intégration communautaire consiste à avoir mis en place, au-delà d'une organisation très particulière, un ordre juridique. C'est ce qui est vu dans un deuxième temps, avec l'étude de la structure de cet ordre, ses bases, ses sources, puis l'analyse de son statut, c'est à dire les principes régissant sa portée, vis-à-vis de l'ordre juridique des États membres comme vis-à-vis des particuliers, et les voies de droit assurant son autorité.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les principes fondateurs et le système des compétences

Leçon 3 : Les sources du droit de l'Union européenne

Leçon 4 : La portée vis-à-vis de l'ordre juridique des États membres

Leçon 5 : La portée vis-à-vis des particuliers

Leçon 6 : Le respect du droit de l'Union européenne par ses institutions

Leçon 7 : Le respect du droit communautaire par les États membres

Leçon 8 : Le respect de l'uniformité du droit de l'Union

Droit européen des droits de l'homme

Auteur : Vanessa BARBE, *Maître de conférences de Droit public à l'Université d'Orléans*

Date de mise à jour : avril 2015

Le cours de Droit européen des droits de l'homme présente les aspects formels et matériels des droits de l'homme dans deux cadres européens : celui du Conseil de l'Europe (Convention européenne des droits de l'homme) et celui de l'Union européenne (Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne notamment).

Plan :

Leçon 1 : Droit européen des droits de l'homme : définitions

Leçon 2 : Les sources : la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Leçon 3 : Les juges européens des droits de l'homme

Leçon 4 : L'articulation des différents niveaux de protection

Leçon 5 : Droit à la vie et dignité humaine

Leçon 6 : Liberté et sûreté

Leçon 7 : Le droit au procès équitable

Leçon 8 : Le droit au respect de la vie privée

Leçon 9 : Les libertés d'opinion et d'expression

Leçon 10 : La non-discrimination

Sujets et sources du droit international public

Auteur : Virginie SAINT-JAMES, Professeure à la Faculté de droit public de Limoges

Date de mise à jour : juillet 2015

Le premier volet du cours de droit international tend d'abord à décrire les membres de société internationale avant de présenter les sources juridiques qu'ils produisent et qui font naître des droits et des obligations dans la société internationale. Les sujets principaux sont les Etats, caractérisés par leur souveraineté. Le droit international organise leur protection et tente de gérer leurs situations de crise.

D'autres sujets, dont la personnalité internationale est plus limitée sont les organisations internationales, correspondant à un besoin très fort d'institutionnalisation. Actuellement, on voit apparaître des entités dont la personnalité juridique est plus ou moins discutée : les groupements privés (ONG Société transnationales) et les individus. Les sujets du droit international produisent des sources souvent conventionnelles, mais aussi de façon spontanée par la coutume internationale. D'autres modes de formation (unilatéralisme, principes généraux, soft law) interviennent aussi. Mais la grande spécificité de l'ordre juridique international est d'ignorer en principe la hiérarchie des normes, sauf peut-être au profit de normes impératives assez rares, les règles ayant valeur de *jus cogens*.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit international public

Leçon 2 : Protection de l'Etat par le droit international

Leçon 3 : Les bouleversements de l'Etat en droit international

Leçon 4 : Les groupements

Leçon 5 : Les individus

Leçon 6 : Définition et formation des sources conventionnelles

Leçon 7 : Validité et application des sources conventionnelles

Leçon 8 : La coutume internationale

Leçon 9 : Les autres sources du droit international public

Leçon 10 : Les rapports entre les normes internationales

Droit international public : les relations entre États

Auteur : Rémy PROUVEZE, *Maître de conférences de droit public à l'Université de Franche-Comté*

Date de mise à jour : avril 2015

Le droit international public régit principalement les relations entre États, sujets premiers et principaux de cet ordre juridique, afin notamment d'encadrer et de réguler ces rapports internationaux. Le droit international public impose en ce sens un certain nombre d'obligations, de droits, de principes juridiques en matière de reconnaissance (d'État et de gouvernement), d'immunités (des États, des organisations et de leurs agents respectifs) ou quant à la délimitation et au régime juridique applicable à certains espaces (maritime, aérien, extra-atmosphérique) et à certaines voies de circulations et/ou ressources naturelles (canaux, fleuves, lacs internationaux) par exemple. De même, l'interdiction du recours à la force, le principe du règlement pacifique des différends internationaux et la responsabilité internationale ont largement contribué à une pacification des relations entre États, mais le maintien de la paix et de la sécurité internationales a été, dans une large mesure, confié à l'Organisation des Nations Unies, donnant ainsi une place de premier plan dans les rapports internationaux à l'organisation universelle. Le droit international public n'est ainsi plus seulement un droit interétatique et d'autres sujets sont concernés. Outre les organisations internationales, tel est également le cas des personnes privées qui tendent à se faire une place dans cet ordre juridique malgré l'écran étatique. Le droit international leur reconnaît ainsi des droits (au titre par exemple de la protection internationale des droits de l'homme) et des devoirs (comme le montre la répression des crimes internationaux) qui attestent (encore imparfaitement certes) de l'émergence juridique de l'individu dans les rapports internationaux.

Plan :

Leçon 1 : La reconnaissance d'Etat et de gouvernement

Leçon 2 : Les immunités en droit international public

Leçon 3 : La responsabilité internationale de l'Etat

Leçon 4 : L'interdiction du recours à la force

Leçon 5 : Le règlement pacifique des différends internationaux

Leçon 6 : L'ONU et le maintien de la paix

Leçon 7 : La protection internationale des droits de l'homme

Leçon 8 : La répression des crimes internationaux

Leçon 9 : Les espaces maritimes

Leçon 10 : Les canaux, les fleuves et les lacs internationaux

Leçon 11 : L'air et l'espace extra-atmosphérique

Contentieux administratif

Auteur : Jean-Marc MAILLOT, *Maître de conférences en droit public à l'Université de Montpellier 1*

Date de mise à jour : janvier 2013

Ce cours a pour objet l'étude des principales branches du contentieux administratif que sont le contentieux de l'annulation, le contentieux de pleine juridiction, le contentieux de l'interprétation et le contentieux de la répression.

Afin de dresser un panel général et complet, le cours abordera les règles de compétences des juridictions administratives, les règles de procédure, les règles applicables à l'instruction sur requête. Le recours pour excès de pouvoir, pierre angulaire du contentieux administratif fera l'objet d'une étude particulière car c'est un recours permettant au juge de prononcer l'annulation d'un acte émanant d'une autorité administrative.

Le traitement d'une affaire devant une juridiction administrative conduit à évoquer les règles du jugement des litiges, l'exécution des décisions, les voies de recours ainsi que les procédures d'urgence.

Plan :

- Leçon 1 : Les branches du contentieux administratif
- Leçon 2 : L'introduction des recours contentieux
- Leçon 3 : Les cas d'ouverture du recours pour excès de pouvoir
- Leçon 4 : L'instruction de l'affaire
- Leçon 5 : Le jugement du litige
- Leçon 6 : Les voies de recours
- Leçon 7 : Les procédures d'urgence
- Leçon 8 : L'exécution des décisions de justice

Contentieux européen

Auteur : Jean VERGES, *Professeur de droit à l'Université Aix-Marseille*

Date de mise à jour : septembre 2012

Ce cours est consacré à la présentation exhaustive du contentieux communautaire. Il expose la nature, les fonctions et le champ d'application du renvoi préjudiciel, du renvoi par la juridiction nationale ainsi que l'instruction du renvoi par la Cour de justice.

Deux voies de droit (le recours en carence et l'exception d'illégalité) sont ensuite présentées.

En outre, le cours met l'accent sur les moyens et effets du recours en annulation, le recours en manquement, le dommage indemnisable et la requête.

Enfin, est présenté le fait générateur du dommage et son imputabilité à l'une des communautés.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au contentieux européen
- Leçon 2 : Le renvoi préjudiciel : nature, fonctions et champ d'application
- Leçon 3 : Le renvoi préjudiciel : le renvoi par la juridiction nationale ; l'instruction du renvoi par la Cour de justice ; l'arrêt rendu sur renvoi préjudiciel
- Leçon 4 : Le recours en annulation : recevabilité
- Leçon 5 : Le recours en annulation : moyens et effets
- Leçon 6 : Le recours en carence et l'exception d'illégalité
- Leçon 7 : Le recours en constatation de manquement
- Leçon 8 : L'action en responsabilité non contractuelle : le dommage indemnisable et la requête
- Leçon 9 : L'action en responsabilité non contractuelle : le fait générateur du dommage et son imputabilité à l'Union européenne

Contentieux fiscal

Auteur : Marie-Christine STECKEL ASSOUERE, *MC de droit public à l'Université de Limoges*

Date de mise à jour : août 2015

Si le cours de contentieux fiscal décrit, de manière générale, les droits et les obligations de l'administration fiscale et du contribuable, il a vocation, en particulier, à démontrer que le procès fiscal tend à rééquilibrer les rapports entre les services fiscaux et les contribuables.

Ce cours se propose, en effet, de démontrer, à partir de 12 leçons, comment les prérogatives exorbitantes de l'administration fiscale sont désormais limitées afin de préserver les droits des contribuables.

D'un côté, si les droits du contribuable ont été bafoués, il pourra tenter un recours contre l'administration fiscale.

De l'autre côté, si les obligations du contribuable n'ont pas été respectées, l'administration fiscale pourra attaquer le contribuable.

De la sorte, les contentieux pourront porter sur l'assiette, le recouvrement, l'excès de pouvoir, la fraude fiscale ou l'engagement de la responsabilité de l'Etat.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au contentieux fiscal

Leçon 2 : Les sources internes écrites de l'obligation fiscale

Leçon 3 : Les sources internes non écrites de l'obligation fiscale

Leçon 4 : Les sources externes de l'obligation fiscale

Leçon 5 : Les procédures d'imposition

Leçon 6 : Les procédures de recouvrement

Leçon 7 : Le contrôle fiscal

Leçon 8 : Le contentieux de l'assiette

Leçon 9 : Le contentieux du recouvrement

Leçon 10 : L'annulation en matière fiscale

Leçon 11 : La répression pénale pour fraude fiscale

Leçon 12 : La responsabilité pour faute de l'Etat

Leçon 13 : La question prioritaire de constitutionnalité en droit fiscal

Droit de l'urbanisme

Auteur : Jessica MAKOWIAK, *Professeur de droit public à l'Université de Limoges*

Date de mise à jour : septembre 2015

Ce cours a pour objet d'appréhender l'essentiel du droit de l'urbanisme, en distinguant si possible pour chacune des étapes et des procédures les règles générales et les règles particulières. Il s'agit ainsi d'aborder l'ensemble des règles relatives à l'occupation du sol et de l'espace, qu'elles relèvent de la planification (nationale et locale), de mécanismes d'autorisation individuelle (permis, déclarations ...), ou plus largement de procédures d'aménagement et d'équipement (urbanisme opérationnel). Le contrôle du juge sur le respect de ces règles complètera cette vue d'ensemble, qu'il s'agisse du juge administratif ou du juge judiciaire.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit de l'urbanisme

Leçon 2 : Les règles générales d'occupation du sol et de l'espace (constructibilité limitée et RNU)

Leçon 3 : Les règles particulières à certains territoires (littoral et montagne)

Leçon 4 : La préservation des intérêts supra-locaux : principe et instruments

Leçon 5 : La planification locale stratégique : le SCOT

Leçon 6 : Les règles locales d'urbanisme : le PLU et la carte communale

Leçon 7 : L'information préalable : le certificat d'urbanisme

Leçon 8 : Les Autorisations d'Urbanisme: Règles communes de délivrance et de mise en oeuvre

Leçon 9 : Le permis de construire et la déclaration préalable

Leçon 10 : Le permis d'aménager et le permis de démolir

Droit de l'environnement et information en matière environnementale

Auteurs : Pierre Bringuier, Pr. de Droit public - Université de Montpellier 1 - Muriel Périchon, Documentaliste - Université Montpellier 1- Nadia Belaidi, Chargée de recherche CNRS- Laurence Weil, Pr. de Droit public - Université Montpellier 1 - Laura di Costanzo, Chargée d'enseignement- Paulette Richard, Chargée de mission - Université Montpellier 1- François Gautier-Pélissier, Ingénieur - Montpellier SupAgro- Frédéric Ogé, Chargé de recherche CNRS

Date de mise à jour : novembre 2014

Ce module est destiné à des apprenants juristes et non-juristes. Sa conception tient compte, en conséquence, de leurs rapports différents au droit. Les premiers trouveront les instruments leur permettant de maîtriser le droit applicable de l'environnement (qui leur est généralement connu) et celui applicable à l'information environnementale (qui n'est pas aussi généralement enseigné) selon les modalités qui leur sont habituelles, depuis les principes généraux jusqu'à leur concrétisation dans des exemples. Les seconds, dont on présume qu'ils n'ont qu'une connaissance au mieux approximative de ces questions et qui devraient préparer le C2I-MEAD, pourront au contraire partir des exemples ou des cas concrets pour ensuite trouver les réponses juridiques à leurs questions. Ce module, même s'il peut être utilisé comme un support d'enseignement, est conçu pour permettre un apprentissage autonome du droit applicable à l'environnement et à l'information environnementale. En effet, compte tenu de la diversité des formations intéressées au C2I® Métiers de l'environnement et aménagement durable, on peut penser qu'il ne se trouvera pas partout nécessairement un enseignant spécialiste. Le module est conçu pour permettre l'étude de la question également dans cette situation.

Le module de formation associe quatre instruments selon des modalités à définir dans chaque situation d'apprentissage :

- Des exemples concrets : il s'agit de présenter à l'apprenant de véritables dossiers sur l'ensemble des questions environnementales, en particulier celles touchant à l'information. Le cas échéant, il s'agira de simples liens avec les nombreux sites pertinents.

- Les documents d'étude : il s'agit de fiches plus ou moins développées, qui peuvent être étudiées pour elles-mêmes, ou qui peuvent être étudiées selon un plan préétabli. Dans le premier cas, l'apprenant, partant d'un exemple concret, trouvera dans la fiche correspondante les éléments de réponse à ses questions. Dans le second cas, l'apprenant utilisera les documents d'étude à la manière d'un polycopié.

- La base documentaire : elle regroupe les éléments de connaissance essentiels (textes, décisions de justice, commentaires...);

- L'outil d'évaluation : pour l'essentiel, il sera constitué de questionnaires destinés à vérifier la compréhension de la question par l'apprenant. L'outil sera relatif à un item qui pourra être étudié à partir des instruments précédemment présentés.

Soit la question du rôle du maire dans la diffusion de l'information environnementale. Les différents instruments pourront être utilisés par l'apprenant selon plusieurs modalités :

- en partant des textes normatifs et des documents d'étude pour aller ensuite vers les exemples concrets ;

- en partant des exemples concrets pour ensuite rechercher dans les documents d'études les réponses aux questions posées par les exemples. Ainsi la lecture d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) publié par une commune conduit à se demander (entre autres questions possibles) s'il s'agit d'une obligation pour le maire de cette commune ou d'une libre décision de sa part, si cette obligation pèse sur tous les maires ou seulement certains d'entre eux, quelles sont les conséquences du non-respect d'une obligation éventuelle, quelles sont les sources

de l'information transmise... Le document d'étude sur le DICRIM apportera les réponses à ces questions, et mettra ensuite en relation cette question spécifique et celle, plus générale, des obligations générales du maire en matière d'information environnementale.

Le module proposé apporte largement plus de connaissances que ce qui est nécessaire pour le passage du C2I® MEAD. Nous distinguerons dans les études de cas celles qui traitent de l'entrée AI du référentiel national du C2I® MEAD et celle qui vont plus loin que ce dernier.

Le projet vise à fournir un instrument d'étude du droit applicable à l'information environnementale, notamment de support à la formation C2I-MEAD compétence AI, quelle que soit la formation préalable de l'apprenant.

Il se fonde sur quatre bases différentes entre lesquelles des liens sont préétablis :

- lien interne Exemples d'information environnementale
- lien interne Cours sous forme de fiches indépendantes les unes des autres
- lien interne Textes et documents
- lien interne Etudes de cas, instruments d'aide et d'évaluation

L'apprenant aura le choix dans l'utilisation de ces bases, ce qui lui permettra, pour l'étude d'une question de commencer par les exemples concrets (Base 1) ou par l'enseignement (Base 2). Les bases 3 et 4 constituent des aides pour l'approfondissement ou la compréhension de la matière.

Droit de l'environnement

Auteur : Sandrine MALJEAN-DUBOIS, *Dir. de recherche au CNRS, Dir. du Centre d'études et de recherches internationales et communautaires à l'Université Aix - Marseille*

Date de mise à jour : mars 2014

Bien que relativement récent, le droit de l'environnement a connu de très importants développements. Il ne s'agit pas dans ce cours d'en faire une présentation exhaustive, mais de donner les clefs pour comprendre une matière abondante, complexe et en constante évolution. L'étudiant se familiarisera avec les sources, les caractères, les principes fondamentaux, les modalités de contrôle, de réparation et de sanction des atteintes à l'environnement. Il appréhendera les grandes lignes des législations sur la protection de la nature et des paysages, aussi bien que sur les pollutions et nuisances.

Après avoir défini les contours de la notion d'environnement, une notion polysémique, la définition et les caractéristiques principales du droit de l'environnement sont précisées (Leçon 1). Les principes fondamentaux du droit de l'environnement sont ensuite présentés (Leçon 2). La leçon 3 est consacrée au droit applicable au vivant, aux espaces naturels et aux paysages. La leçon 4 porte sur le droit des pollutions et nuisances. La leçon 5, de nature transversale, précise les modalités de réparation et sanction du dommage à l'environnement. De nature également transversale, la sixième et dernière leçon présente les missions et l'organisation de l'administration de l'environnement.

Plan :

Leçon 1 : Qu'est-ce que le droit de l'environnement ?

Leçon 2 : Les principes du droit de l'environnement

Leçon 3 : La protection du vivant, des espaces naturels et paysages

Leçon 4 : La lutte contre les pollutions et nuisances

Leçon 5 : La sanction et réparation des dommages à l'environnement

Leçon 6 : L'administration de l'environnement

Droit de la commande publique

Auteur : Sandrine BIAGINI-GIRARD, *Maître de conférences à l'Université de Bretagne Occidentale*

Date de mise à jour : janvier 2015

Ce cours de master 1 a été élaboré dans un sens essentiellement chronologique de la commande publique.

Les leçons s'articulent cependant en quatre blocs logiques :

- La leçon introductive permet de resituer les contrats de la commande publique par rapport au cours magistral de droit administratif général en introduisant les éléments de la commande publique.
- Les leçons 1 à 3 identifient les différentes notions liées à la détermination du besoin et aux réponses juridiques possibles. La leçon 1 pose le principe de la notion du contrat de la commande publique et les problématiques inhérentes. La leçon 2 envisage donc la concrétisation du besoin d'une personne publique par un processus contractuel. Enfin, la leçon 3 est relative aux montages complexes quand les procédures dites classiques apparaissent insuffisantes.
- Les leçons 4 à 7 portent sur le contentieux des contrats de la commande publique.
- Les leçons 8 à 10 traitent des différentes possibilités de mise en jeu de la responsabilité dans ce type de contrats.

Plan :

Leçon introductive : La détermination du contrat administratif

Leçon 1 : La notion de contrat de commande publique

Leçon 2 : La matérialisation du besoin de la commande publique

Leçon 3 : La notion de partenariat public – privé et les contrats complexes

Leçon 4 : La garantie de la légalité par l'instauration de procédures spécifiques et accélérées

Leçon 5 : Le recours en annulation contre les actes détachables au contrat comme garantie de la légalité du cadre contractuel

Leçon 6 : Le contentieux de la passation des contrats

Leçon 7 : Les autres recours ouverts pour la protection de la légalité du contrat

Leçon 8 : La responsabilité contractuelle

Leçon 9 : Les autres cas d'engagement de la responsabilité extracontractuelle

Leçon 10 : Les cas particuliers de mise en jeu de la responsabilité post-contractuelle

Institutions politiques comparées

Auteur : Dominique BREILLAT, *Professeur émérite de droit public à l'Université de Poitiers*

Date de mise à jour : septembre 2014

Ce cours présente les principales notions relatives aux systèmes politiques dans leur dimension comparative. S'il n'oublie pas la France, bien évidemment, il insiste sur les grands systèmes politiques : États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Russie, etc. Les institutions de pays de tous les continents sont également présentés lorsqu'ils révèlent une originalité. Ce cours donne ainsi une vision mondiale des institutions politiques.

Tous les éléments des systèmes politiques (État, souveraineté, constitution, modes de scrutin, parlement, exécutif, justice, droits fondamentaux, contrôle de constitutionnalité mais aussi partis et groupes de pression) sont ainsi évoqués sous la forme d'un vaste voyage à travers les pays du globe.

Plan :

Leçon 1 : Le cadre des institutions politiques : L'État

Leçon 2 : La classification des régimes politiques

Leçon 3 : La constitution

Leçon 4 : Le peuple

Leçon 5 : Les droits fondamentaux

Leçon 6 : Le parlement
Leçon 7 : L'exécutif
Leçon 8 : La place du pouvoir juridictionnel
Leçon 9 : Les juridictions constitutionnelles
Leçon 10 : Les forces politiques

Grands systèmes juridiques contemporains : Droit public comparé des Etats européens

Auteur : Vanessa Barbé, *Maître de conférences de Droit public à l'Université d'Orléans*

Date de mise à jour : avril 2015

Composé de 10 leçons, le cours de Droit public comparé des États européens présente sous forme thématique les grandes institutions du droit public des États européens.

Les connaissances suivantes doivent être acquises :

- la méthode comparative ;
- les aspects institutionnels du droit public dans les pays européens étudiés.

Les connaissances requises sont celles des deux premières années des études de droit.

D'une manière générale, il conviendrait de suivre l'actualité des institutions politiques des pays étudiés.

Plan :

Leçon 1 : Définition du droit comparé
Leçon 2 : Les grands systèmes juridiques
Leçon 3 : Les grands systèmes constitutionnels
Leçon 4 : Le chef de l'Etat
Leçon 5 : Le gouvernement
Leçon 6 : L'administration
Leçon 7 : Le Parlement
Leçon 8 : La justice constitutionnelle
Leçon 9 : La justice ordinaire
Leçon 10 : Vers une standardisation du droit public des États européens

Droit des collectivités territoriales

Auteur : Bertrand Faure, *professeur agrégé de droit public à l'Université de Nantes*

Date de mise à jour : septembre 2015

Plan :

Leçon 1 : Les repères du droit des collectivités territoriales
Leçon 2 : Organisation des collectivités territoriales
Leçon 3 : La démocratie locale
Leçon 4 : Les compétences des collectivités territoriales
Leçon 5 : La fonction publique territoriale
Leçon 6 : Les finances des collectivités territoriales
Leçon 7 : La tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales
Leçon 8 : La responsabilité pénale des collectivités territoriales et de leurs élus

Droit du marché intérieur

Auteur : Ségolène Barbou des Places, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Date de mise à jour : septembre 2015

Ce cours de droit du marché intérieur est construit en 13 leçons qui analysent successivement les quatre libertés de circulation. Après une introduction qui analyse les raisons du choix d'un marché intérieur, il s'ouvre par quatre leçons analysant le droit de la liberté de circulation des marchandises, cette liberté considérée par certains auteurs comme le cœur du droit du marché intérieur. La liberté de circulation des personnes est ensuite examinée dans le détail, en suivant le cheminement théorique du national d'un État membre qui quitterait son État de nationalité pour se rendre dans un autre État membre, s'y installer, y exercer une activité professionnelle et qui demanderait ensuite à bénéficier de droits sociaux reconnus aux nationaux de l'État d'accueil. La mobilité physique est donc d'abord étudiée, la leçon 6 décrivant le déplacement d'un État à un autre, puis la mobilité professionnelle (les droits permettant d'exercer une activité salariée dans un autre État que son État de nationalité) dans la leçon 7. La liberté de circulation des services fait l'objet des leçons 8 à 10, qui analysent le régime de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services. L'apport de la citoyenneté européenne, introduite en 1992 par le traité de Maastricht, est examiné à la leçon 11 et 12. Le cours s'achève par l'étude de la "quatrième" liberté de circulation: la libre circulation des capitaux.

Plan

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : L'applicabilité du droit de la liberté de circulation

Leçon 3 : Les obstacles tarifaires aux échanges de marchandises

Leçon 4 : Les obstacles non tarifaires aux échanges de marchandises

Leçon 5 : Les obstacles non interdits ou justifiés au commerce de marchandises

Leçon 6 : La mobilité physique des personnes dans l'Union européenne

Leçon 7 : La mobilité professionnelle des travailleurs salariés

Leçon 8 : Principes généraux de la libre circulation des services

Leçon 9 : Les exceptions et dérogations à la libre circulation des services

Leçon 10 : La prévention des obstacles à la libre circulation des services

Leçon 11 : L'apport de la citoyenneté de l'Union à la liberté de circulation des personnes

Leçon 12 : Les droits sociaux des citoyens de l'Union

Leçon 13 : La libre circulation des capitaux et des moyens de paiement

Droit public de l'économie

Auteur : Élise Langelier, Professeure agrégée de droit public à Université de Limoges

Date de mise à jour : août 2015

À quoi sert le droit public de l'économie ? Ce droit encadre les interventions de l'État dans le domaine économique, qu'elles soient directes ou indirectes. De grands changements ont affecté ce droit au cours des deux/trois ultimes décennies en raison :

- du développement de la libre concurrence et diminution des grands monopoles ;
- de la contestation de l'intervention de l'État dans le secteur industriel et commercial ;
- de la transformation du rôle de l'État (comme actionnaire puis comme régulateur) ainsi que dans ses relations avec le secteur privé ;
- du rapprochement avec les règles de droit privé (notamment de droit des sociétés et de droit de la concurrence) ;

- de l'autonomie en diminution de ce droit par rapport aux règles mondiales et européennes, diminution renforcée par la « crise ».

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les bases normatives du droit public de l'économie

Leçon 3 : L'État, opérateur de l'économie (I). Les variations du secteur public

Leçon 4 : L'État, opérateur de l'économie (II). Le fonctionnement des opérateurs publics

Leçon 5 : L'État, opérateur de l'économie (III). Modalités d'intervention

Leçon 6 : L'État, régulateur de l'économie (I). Cadre de la régulation

Leçon 7 : L'État, régulateur de l'économie (II). Modalités de régulation

HISTOIRE DU DROIT

Histoire des idées politiques de l'Antiquité jusqu'au 18s

Auteurs : Eric GAPARINI, *Professeur d'Histoire du droit à Aix-Marseille Université.*

Laurent REVERSO, *Professeur d'Histoire du droit, Université du Sud Toulon-Var.*

Date de mise à jour : mars 2015

Plan :

Leçon 1 : L'héritage grec : l'invention du politique

Leçon 2 : L'héritage romain : l'idée de l'origine populaire du pouvoir

Leçon 3 : L'héritage chrétien : la difficile séparation du politique et du religieux

Leçon 4 : L'héritage médiéval : la querelle entre le sacerdoce et le pouvoir temporel

Leçon 5 : L'héritage humaniste : réalisme, réforme et utopisme

Leçon 6 : L'héritage absolutiste : la construction de l'Etat moderne

Leçon 7 : Liberté, Libéralismes.

Leçon 8 : L'héritage des pensées des Lumières I. : le matérialisme

Leçon 9 : L'héritage des pensées des Lumières II. : absolutisme, libéralisme aristocratique, républicanisme

Leçon 10 : Les précurseurs immédiats de la Révolution française

Histoire du droit administratif

Auteur : Aurelle LEVASSEUR, *Maître de conférences en Histoire du droit à l'Université Paris 13.*

Date de mise à jour : janvier 2015

Ce cours d'histoire du droit administratif débute au XIIe siècle lors de la renaissance des institutions royales et s'achève au début des années 1950 lorsque se clôt la réforme administrative d'après-guerre. Dès le Moyen Âge naissent et se développent des règles qui organisent et encadrent les activités d'utilité publique tout en protégeant les intérêts privés. L'Etat n'a pas le monopole de leur création car elles ont pour objet d'assurer la justice, mission qui intéresse l'ensemble de la communauté chrétienne. Nombre de ces règles survivent à la rupture majeure de la Révolution de 1789 qui brise les logiques unitaires de l'ancien droit, pose le principe de séparation des fonctions administratives et judiciaires, ce qui entraîne la création d'un ordre juridictionnel distinct de celui du droit privé. Une seconde rupture au début du XXe siècle modifie profondément le droit administratif de manière à permettre à l'Etat d'assurer ses nouvelles missions de gestionnaire des services publics et d'arbitre de la solidarité, sans pour tant rejeter toutes les traditions de l'ancien droit ni le système issu de la Révolution.

Plan

Leçon 1 : Administrer au Moyen Âge : esprit et institutions

Leçon 2 : Normes médiévales d'administration

Leçon 3 : Administrer en monarchie absolue (XVIe siècle-1789)

Leçon 4 : L'administration de la Nation souveraine (1789-1799)

Leçon 5 : Efficacité, autorité et unité du système napoléonien (1799-1814)

Leçon 6 : Perpétuation et politisation de l'ordre administratif napoléonien sous les Monarchies constitutionnelles (1814-1848)

Leçon 7 : Démocratisation et ordre conservateur : l'équilibre administratif (1848-1870)

Leçon 8 : La réforme administrative entravée (fin du XIXe siècle)

Leçon 9 : Les mutations de l'État et l'âge d'or du droit administratif (début du XXe siècle -1930)

Leçon 10 : La réforme de l'État (1914-début des années 1950)

Histoire du droit des finances publiques et du droit fiscal

Auteur : Mathieu SOULA, *Professeur d'Histoire du droit, Université de Reims Champagne-Ardenne.*

Date de mise à jour : décembre 2014

Ce cours doit permettre de mieux comprendre les enjeux politiques et sociaux qui influencent l'évolution des finances publiques. Au-delà des notions fiscales et financières fondamentales, ce cours vise à restituer l'histoire des finances publiques dans celle de la construction de l'État. Ce ne sont pas tant des connaissances qui sont attendues, que l'apprentissage d'une réflexion, d'une manière de regarder autrement cette discipline.

Dans ce cours nous aborderons donc des notions telles que : socio-genèse de l'État, gestion domestique, gestion bureaucratique, bureaucratisation, professionnalisation, État-major fiscal, révoltes sociales, révoltes populaires, violence symbolique, capital juridique, État, finances publiques, taille, corvées, dîmes, emprunts, impôt sur le revenu, contributions foncières et mobilières, Révolution fiscale, science financière...

Plan

Leçon 1 : Une histoire des finances publiques ?

Leçon 2 : « Le roi doit vivre du sien » (XIIe – XIVe siècles)

Leçon 3 : Multiplication et enracinement des ressources extraordinaires (XIVe – XVIe siècles)

Leçon 4 : Professionnalisation et spécialisation de l'administration financière (XIIIe – XVIe siècles)

Leçon 5 : Le déploiement d'une bureaucratie fiscale (XVIe - XVIIIe siècles)

Leçon 6 : Fiscalité, désordres économiques, et révoltes sociales (XVIe – XVIIIe siècles)

Leçon 7 : L'essor de la science financière au XVIIIe siècle

Leçon 8 : La Révolution fiscale

Leçon 9 : « L'ordre » financier des notables

Leçon 10 : La bataille de l'impôt sur le revenu (XIXe – XXe siècles)

Introduction historique au droit

Auteurs : Marie BASSANO, *Pr agrégé d'Histoire du Droit, Université d'Auvergne - Clermont 1.*

Florent GARNIER, *Pr. agrégé d'Histoire du Droit à l'Université Toulouse 1 Capitole, Doyen honoraire de l'Ecole de Droit de l'Université d'Auvergne - Clermont 1.*

Date de mise à jour : mars 2014

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Rome

Leçon 3 : La formation du pluralisme juridique médiéval

Leçon 4 : L'émancipation et l'influence des droits savants

Leçon 5 : Construction juridique et politique de l'Etat au Moyen Âge

Leçon 6 : La coutume

Leçon 7 : L'essor du droit français

Leçon 8 : Acteurs et sources de la vie du droit : le juge, l'avocat et le notaire

Leçon 9 : Légalisme et codification

Leçon 10 : Sources et autorités du droit aux XIXe et XXe siècles

Histoire du droit des personnes et de la famille

Auteur : Virgine LEMONNIER-LESAGE, *Professeur, Université de Rouen*

Date de mise à jour : août 2015

Après avoir abordé quelques notions consacrées au droit des personnes (classification, identification et capacité des personnes), il s'agira de suivre l'évolution de la famille à travers l'évolution du lien matrimonial, de la société conjugale et de la filiation. Cette évolution sera replacée dans le contexte politique de chaque époque. La famille est le pilier de la société et, par conséquent, elle évolue avec elle. L'évolution sera étudiée sur la longue durée de la période romaine, aux fondements de la famille traditionnelle occidentale, à la période contemporaine, héritière de l'ancien droit.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction
- Leçon 2 : Les personnes (1)
- Leçon 3 : Les personnes (2)
- Leçon 4 : Le mariage à Rome
- Leçon 5 : La filiation à Rome
- Leçon 6 : Le mariage au Moyen Âge
- Leçon 7 : La filiation au Moyen Âge
- Leçon 8 : Le mariage sous l'Ancien Régime
- Leçon 9 : La filiation sous l'Ancien Régime
- Leçon 10 : Le mariage à l'époque contemporaine
- Leçon 11 : La filiation à l'époque contemporaine

Histoire du droit privé : la propriété

Auteur : Jacques **POUMAREDE**, Professeur agrégé de droit à l'Université de Toulouse 1 - Capitole

Date de mise à jour : août 2013

Le cours est consacré à l'un des trois piliers qui avec la famille et le contrat soutiennent l'édifice du droit privé: la propriété.

Une première partie retrace l'histoire politique de la propriété à travers un panorama des idées et des débats qui ont opposé, à travers les siècles, les tenants d'une possession collective des choses et les promoteurs ou les défenseurs de l'appropriation privée.

La deuxième partie étudie, par une démarche d'histoire juridique, la formation des concepts et des procédures en droit romain puis leur confrontation avec les pratiques coutumières et féodales dans l'ancien droit français, pour aboutir aux dispositions contenues dans le livre II du code civil de 1804.

Plan :

- Leçon 1 : Antiquité et Moyen Age : les fondements de la propriété
- Leçon 2 : Les idées sur la propriété à l'époque moderne - nature et société
- Leçon 3 : La révolution industrielle et la propriété - apologie et contestation
- Leçon 4 : Les concepts romains : le dualisme propriété/possession
- Leçon 5 : La technique romaine
- Leçon 6 : Les solidarités traditionnelles
- Leçon 7 : Le régime féodo-seigneurial
- Leçon 8 : Les concepts coutumiers
- Leçon 9 : Un processus d'acculturation juridique
- Leçon 11 : La renaissance de la propriété publique

Histoire des institutions jusqu'en 1789

Auteurs : Jacques **PERICARD**, Pr en histoire du droit à l'Université de Limoges, Luc **GUERAUD**, MCF d'histoire du droit à l'Univ. de Limoges, Xavier **PERROT**, MCF HDR, Histoire du droit, FDSE Limoges.

Date de mise à jour : novembre 2014

Plan :

- Leçon 1 : La fusion des cultures
- Leçon 2 : Les royautes barbares. L'exemple mérovingien
- Leçon 3 : Le gouvernement carolingien
- Leçon 4 : Une société féodale (Xe - XIIe siècles)
- Leçon 5 : La transition capétienne. Fiction juridique et réalité politique (Xe - XIIe siècles)
- Leçon 6 : Le renouveau royal. Les débuts de la souveraineté (XIIIe - XVe siècles)
- Leçon 7 : L'esprit de l'État monarchique (XVIe - XVIIIe siècles). Entre idéalisme et réalisme
- Leçon 8 : Gouverner l'État monarchique (XVIe – XVIIIe siècles)

Histoire des Institutions publiques depuis la révolution

Auteurs : Olivier DEVAUX, *Professeur d'histoire du droit à l'Université de Toulouse 1 – Capitole*
André CABANIS, *Professeur d'histoire du droit à l'Université de Toulouse 1 – Capitole*

Date de mise à jour : septembre 2008

Aboutissement d'une construction empirique jamais systématisée, l'organisation judiciaire d'Ancien Régime présente un tableau d'une étonnante complexité. En fait, il n'existe pas une mais des justices. Les antiques justices seigneuriales (Renforcé par l'influence des droits savants, romain et canonique, le principe féodal selon lequel toute juridiction laïque relève du roi à titre de fief ou arrière-fief a permis le développement de l'appel devant les juges royaux. La connaissance de multiples affaires leur a également été progressivement ôtée : causes relatives aux bourgeois du roi, cas royaux, la prévention permettant par ailleurs aux tribunaux royaux de se saisir d'une cause en devançant une autre juridiction à qui la connaissance aurait pu ou dû appartenir), dont les justices municipales sont une forme, subsistent. Mais, au terme d'un mouvement amorcé dès le XIIIe siècle, elles se trouvent désormais étroitement subordonnées aux juridictions royales, au point qu'aucune justice seigneuriale ne tranche désormais en dernier ressort.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction : la justice à la fin de l'Ancien Régime
- Leçon 2 : Les réformes révolutionnaires (1789-1799)
- Leçon 3 : Les réformes judiciaires napoléoniennes (1800-1814)
- Leçon 4 : Evolution de l'institution judiciaire de la Restauration à la Vème République
- Leçon 5 : Evolution des juridictions françaises de la Restauration à la Vème République – suite
- Leçon 6 : L'administration centrale en France de la fin de l'Ancien Régime à nos jours
- Leçon 7 : L'administration locale en France de la fin de l'Ancien Régime à nos jours

Histoire du droit pénal

Auteure : Claire Bouglé-Le Roux, *Maître de conférences en histoire du droit à l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines*

Date de mise à jour : septembre 2015

Plan :

- Leçon 1 : Éléments introductifs
- Leçon 2 : Le droit pénal franc et médiéval
- Leçon 3 : Les sources du droit criminel ancien
- Leçon 4 : L'essor d'une procédure pénale rationalisée
- Leçon 5 : L'arsenal des peines
- Leçon 6 : Les enjeux de la politique pénale
- Leçon 7 : Les acteurs de la justice criminelle
- Leçon 8 : La critique de la justice criminelle au siècle des Lumières
- Leçon 9 : L'avènement de la légalité des délits et des peines
- Leçon 10 : Les transformations du droit criminel contemporain

Histoire du droit des affaires

Auteurs : Florent Garnier, Professeur agrégé d'Histoire du Droit à l'Université Toulouse 1 Capitole, Ancien Doyen de l'École de Droit de l'Université d'Auvergne – Clermont 1.

Date de mise à jour : septembre 2015

Ce cours est une introduction historique au droit des affaires. Adoptant une approche diachronique et ouverte à d'autres droits et espaces que ceux de la France, il propose de saisir et comprendre diverses traditions juridiques et pratiques depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Il présente les racines historiques du droit commercial français, à travers sa relation avec le droit civil, et son évolution vers le droit des affaires, avec la notion d'entreprise. Ce cours fournit aussi des éléments de contexte favorisant la compréhension de l'action de divers acteurs, notamment pour développer les échanges commerciaux, s'organiser selon des formes adaptées, favoriser leurs relations consensuelles dans un souci de rapidité et de sécurité juridique, régler leurs différends...

Ce cours d'histoire du droit des affaires sera divisé en 13 leçons, rattachées chacune à un thème principal. Après une introduction générale (Leçon 1), les sources historiques et juridiques seront envisagées (Leçon 2) tout en replaçant la présentation de l'activité commerciale dans des cadres juridico-politiques (Leçon 3). Puis les acteurs et à leurs activités (Leçon 4) seront étudiés, ainsi que le règlement de leurs litiges (Leçon 5). L'activité se développe à partir du fonds de commerce (Leçon 6) et a recours à des instruments de paiement et de crédit (Leçon 7). Les marchands et les entreprises sont alors en relation avec d'autres acteurs, que sont les banques et les bourses (Leçon 8). Au cours de leur activité, ces participants de la vie des affaires peuvent rencontrer des difficultés dont le règlement est passé de la sanction du failli à la sauvegarde de l'entreprise (Leçon 9). Enfin, ce cours s'intéresse au droit général des sociétés (Leçon 10) et à leurs diverses formes, qu'il s'agisse des sociétés de personnes (Leçon 11) ou des sociétés de capitaux (Leçons 12 et 13).

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les sources historiques et juridiques

Leçon 3 : Des cadres juridico-politiques de la vie des affaires

Leçon 4 : Le commerçant et les actes de commerce

Leçon 5 : Le règlement des litiges commerciaux

Leçon 6 : Le fonds de commerce

Leçon 7 : Des instruments de paiement et de crédit

Leçon 8 : Des opérateurs de la vie des affaires : banque et Bourse

Leçon 9 : Le traitement des difficultés commerciales

Leçon 10 : Le droit général des sociétés

Leçon 11 : Les sociétés de personnes

Leçon 12 : Les sociétés de capitaux (origines)

Leçon 13 : Les sociétés de capitaux (développement)

SCIENCE POLITIQUE

Politiques publiques

Auteur : Laurie BOUSSAGUET, *Professeure des universités en science politique, Université de Rouen, chercheure au Centre d'études européennes de Sciences Po Paris.*

Date de mise à jour : janvier 2014

En tant qu'introduction à l'analyse des politiques publiques, ce cours se propose d'aborder les grands concepts, approches et questions de cette sous-discipline particulière qui s'est donnée pour objet l'action publique. Il se divise en trois grandes sections :

- la première est conçue comme un cadrage général, permettant de présenter la discipline, les acteurs des politiques publiques ainsi que l'analyse séquentielle qui décompose l'action publique en plusieurs étapes (mise à l'agenda, décision, mise en œuvre) ;
- la seconde section pose la question du changement, centrale pour analyser l'action publique, et sera l'occasion d'aborder différentes approches (néo-institutionnalistes, cognitives, etc.) et thématiques (comme la temporalité des politiques publiques ou la réforme de l'Etat) ;
- enfin, la dernière section sera consacrée à l'évolution des politiques publiques et regardera la fabrique de l'action publique au-delà du niveau national (question de l'eupéanisation et de l'internationalisation de l'action publique).

Pour chaque séance une lecture indicative sera donnée, permettant d'illustrer, d'éclairer ou d'approfondir les concepts, notions et politiques abordés. Enfin, des dossiers thématiques pourront être proposés aux étudiants en accompagnement des cours (extraits de documents officiels, articles de presse, discours de décideurs, statistiques, etc.) afin d'aider les étudiants à mettre en perspective les notions et concepts étudiés grâce à l'étude de politiques précises.

Plan :

Leçon 1 : Politique publique et analyse des politiques publiques

Leçon 2 : Qui sont les acteurs des politiques publiques ?

Leçon 3 : L'analyse séquentielle des politiques publiques

Leçon 4 : Quelle influence de la politique sur les politiques publiques ?

Leçon 5 : Le changement dans les politiques publiques (1). Les dimensions

Leçon 6 : Le changement dans les politiques publiques (2). Les facteurs du changement

Leçon 7 : La question de la temporalité

Leçon 8: La réforme de l'Etat

9 : L'eupéanisation des politiques publiques

Leçon 10 : Des politiques publiques internationales?

ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

Introduction au droit

Auteur : *Eléonore CADOU, Maître de conférences de droit privé à l'Université de La Réunion*

Date de mise à jour : Avril 2015

Ce cours d'Introduction au droit aborde les spécificités de la matière (contraintes et outils spécifiques) et livre un du droit français permettant ainsi de mieux comprendre pourquoi il s'organise autour de certaines divisions fondamentales (droit privé / droit public, etc.).

Il doit aider l'étudiant à assimiler l'organisation juridictionnelle française aidant ainsi à la lecture des décisions de justice et à une bonne compréhension des spécificités des décisions en fonction de la juridiction dont elles émanent. Le cours dresse également descriptif des diverses sources du droit et permet ainsi d'assimiler la hiérarchie des normes et d'en maîtriser les mécanismes de contrôle. Enfin, ce cours traite des droits subjectifs et des modes de preuves admissibles pour démontrer l'existence et le contenu des actes et des faits juridiques. D'ailleurs, cet enseignement insiste sur l'action en justice et l'abus de droit dans le cadre de la mise en œuvre des droits subjectifs.

Plan :

Leçon 1 : Présentation générale

Leçon 2 : L'organisation juridictionnelle

Leçon 3 : Les sources du droit : le droit écrit

Leçon 4 : Les conflits de normes droit écrit

Leçon 5 : Les sources complémentaires du droit

Leçon 6 : Les titulaires des droits subjectifs

Leçon 7 : La classification des droits subjectifs

Leçon 8 : La preuve des droits subjectifs (principes applicables à l'objet et la charge de la preuve)

Leçon 9 : Les modes de preuve des droits subjectifs

Leçon 10 : L'exercice des droits subjectifs

Introduction à la Common Law

Auteur : *Anne JUSSIAUME, Maître de Conférences en Droit Public à l'Université Reims Champagne Ardennes et Directrice-adjointe du Centre Universitaire de Troyes.*

Date de mise à jour : Septembre 2014

Ce cours a pour objet une introduction à la Common Law que l'on oppose traditionnellement aux systèmes civilistes dont fait partie l'ordre juridique français. Il présente dans un premier temps les aspects communs aux différents systèmes de Common Law. En particulier, l'accent est mis sur les fondations historiques, l'organisation judiciaire, la procédure et les sources du droit. Dans un second temps, seront étudiés des éléments du droit anglais et du droit américain qui en constituent deux exemples majeurs. A chaque fois, seront examinés des éléments de droit public, de droit pénal et de droit privé

Objectifs : Il s'agit de comprendre comment fonctionnent les systèmes de Common Law qui ne se sont pas du tout construits sur les mêmes bases que les systèmes civilistes. Cette étude permettra d'appréhender des mécanismes juridiques très différents de ceux que l'on a l'habitude de rencontrer. Dans un contexte mondialisé où l'influence anglo-saxonne dans le domaine juridique est croissante, ce cours permet, modestement, de donner quelques clés de compréhension.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les racines historiques de la Common Law

Leçon 3 : Les principes de l'organisation judiciaire

Leçon 4 : La procédure de Common Law

Leçon 5 : La place des sources du droit non textuelles en Common Law

Leçon 6 : La place des sources écrites du droit en Common Law

Leçon 7 : Eléments de droit public anglais

Leçon 8 : Eléments de droit pénal anglais

Leçon 9 : Eléments de droit privé anglais

Leçon 10 : Eléments de droit public américain

Leçon 11 : Eléments de droit pénal américain

Leçon 12 : Eléments de droit privé américain

GUIDES MÉTHODOLOGIQUES

Méthodologie relative au commentaire d'arrêt en droit privé

Auteurs : Julien SOUBIRAN, *Avocat au Barreau de Toulouse*

Bernard BEIGNIER, *Professeur agrégé de droit privé - Université de Toulouse 1 - Capitole*

Date de mise à jour : novembre 2014

Il importe de dégager les faits, relater la procédure, de poser les prétentions des parties puis de suivre le raisonnement du juge pour comprendre la solution retenue par l'arrêt. Ce que l'on demande à l'étudiant n'est pas de paraphraser la décision, ni même de s'en servir comme un prétexte afin de réciter son cours ou de disserter de manière générale. Le commentaire d'arrêt doit au contraire se trouver à la croisée des chemins et démontrer que l'étudiant a bien compris la décision et qu'il est capable d'en livrer une analyse critique, de donner son propre jugement de valeur. Pour cela, il lui sera impératif de connaître évidemment son cours (si l'arrêt porte sur l'article 220 du Code civil, il conviendra de réviser le droit des régimes matrimoniaux). De même qu'il importera de se servir du texte de l'arrêt, en faits et en droit, mais en évitant l'écueil de la paraphrase.

Méthodologie relative au commentaire d'arrêt en droit public

Auteur : Renan LE MESTRE, *Maître de conférences de droit public à l'Université de Nantes.*

Date de mise à jour : novembre 2014

Le commentaire de jurisprudence a pour objet la mise en lumière du sens, de l'intérêt et de la portée d'une décision juridictionnelle.

Méthodologie relative aux épreuves orales du concours

Auteur : Frédéric COLIN, *Maître de conférences de droit public à l'Université Aix-Marseille.*

Date de mise à jour : novembre 2014

Les épreuves orales constituent les dernières épreuves du concours, celles qui vont déterminer l'admission ou non du candidat. Ce guide livre quelques conseils pratiques de préparation pour les épreuves orales des concours de la fonction publique.

Il est composé de trois leçons :

- Comment se préparer à l'épreuve orale
- L'épreuve orale de culture générale
- L'entretien professionnel

Exclusif : Accéder également à une simulation filmée d'entretien.

Méthodologie relative à la note de synthèse

Auteur : Jean-Pierre SABIO, *Directeur-adjoint de l'aménagement et du développement - Conseil Général de Loire Atlantique.*

Date de mise à jour : novembre 2014

La spécificité de l'épreuve permet de valoriser des qualités attendues dans la vie professionnelle : respect d'une commande, qualité "objective" de l'analyse, capacité à éclairer un supérieur. La complexité croissante des situations, notamment juridiques, dans un mode globalisé à forte réactivité valorise les personnes susceptibles de comprendre rapidement les enjeux d'un dossier. Il est attendu des professionnels du droit (avocats, magistrats...) le respect de ces exigences.

Méthodologie relative au mémoire de Master

Auteur : Raphaël ROMI, *Professeur de droit public à l'Université de Nantes*

Date de mise à jour : novembre 2014

Le choix et la découverte du sujet, le plan et la structuration de la rédaction, la présentation formelle, l'introduction et les passages de liaison... sont les principaux thèmes abordés dans ce guide méthodologique.

Méthodologie relative à la préparation des concours de la fonction publique : connaissances du concours

Auteur : Frédéric COLIN, *Maître de conférences de droit public à l'Université Aix-Marseille.*

Date de mise à jour : novembre 2014

Ce guide méthodologique est composé de trois leçons qui livrent quelques connaissances de bases sur la fonction publique ainsi que sur ses conditions et modalités d'accès.

Méthodologie relative à la préparation des concours de la fonction publique : les épreuves écrites d'admissibilité

Auteur : Auteur : Frédéric COLIN, *Maître de conférences de droit public à l'Université Aix-Marseille.*

Date de mise à jour : novembre 2014

L'administration française agit traditionnellement par l'intermédiaire d'actes administratifs unilatéraux qui sont écrits. Les fonctionnaires doivent donc maîtriser l'expression écrite...

Ce guide méthodologique est composé de huit leçons consacrées à chaque type d'épreuves écrites du concours (dissertation de culture générale, dissertation juridique, note de synthèse, résumé de texte, « réponses à 3-5 questions », explication de texte, rédaction de note administrative, QCM).

Ces leçons se développent en deux parties :

- un exposé théorique de la technique spécifique à chaque épreuve;
- une mise en pratique qui propose un exercice réel, avec un sujet et une correction associée.

Méthodologie relative à la dissertation en droit

Auteurs : Bérangère MELIN-SOUCRAMANIEN, *MC en droit privé - Université de Bordeaux*, Véronique BERTILE, *MC en droit public - Université de Bordeaux*, Laetitia GUERLAIN, *MC en histoire du droit - Université de Bordeaux.*

Date de mise à jour : novembre 2014

Le but de la dissertation est de tirer le meilleur parti de ses connaissances face à un sujet donné en les ordonnant à l'intérieur d'un plan structuré. Il s'agit donc d'un exercice de mise en forme des connaissances démontrant vos aptitudes à la synthèse et à la réflexion.

De manière générale, on retrouvera quel que soit le type de dissertation envisagée (droit public, droit privé ou histoire du droit) le même tronc commun : les objectifs et la méthode générale sont exposés.

Toutefois, il est possible de discerner certaines particularités propres à chaque matière. Plus précisément, il existe une césure entre les spécificités de la méthode applicable en droit privé et droit public et les spécificités de la méthode applicable à la dissertation d'histoire du droit. Les spécificités propres à chaque matière sont donc abordées pour ensuite donner des exemples en droit privé, en droit public et en histoire du droit.